



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL
Kantonspolizei POL

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2014



Table des matières

1	Aperçu.....	7
1.1	Infractions selon la loi.....	7
1.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	7
1.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi.....	8
1.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
1.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP).....	9
1.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
1.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
1.3	Infractions selon la répartition géographique.....	12
1.3.1	Code pénal (CP).....	12
1.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	12
1.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	13
1.3.1.3	Fréquence (‰) par commune.....	13
1.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
1.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	15
1.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	15
1.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	16
1.3.2.3	Fréquence (‰) par commune.....	16
1.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	17
1.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	18
1.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	18
1.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	19
1.3.3.3	Fréquence (‰) par commune.....	19
1.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
1.4	Prévenus selon la loi.....	21
1.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	21
1.4.1.1	Code pénal (CP).....	21
1.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	22
1.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	22
1.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour).....	23
1.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour.....	24
1.4.3.1	Code pénal (CP).....	25
1.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	26
1.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	27
1.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	28
1.4.4.1	Code pénal (CP).....	28
1.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	28
1.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	29
1.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	29

2	Partie détaillée.....	30
2.1	Infractions de violence.....	30
2.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	30
2.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	31
2.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	32
2.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	32
2.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	32
2.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	33
2.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	33
2.1.4.2	Lésions corporelles graves	33
2.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	34
2.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	35
2.2	Violences domestiques.....	36
2.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	36
2.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	37
2.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	38
2.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	39
2.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	39
2.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	39
2.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	40
2.4	Infractions contre le patrimoine.....	41
2.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	41
2.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	42
2.5	Brigandage.....	43
2.5.1	Brigandage selon l'instrument	43
2.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	43
2.6	Vol.....	44
2.6.1	Répartition selon le type de vol	44
2.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	44
2.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	45
2.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	45
2.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	46
2.7	Vol de véhicule.....	47
2.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	47
2.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	47
2.8	Domages à la propriété.....	48
2.8.1	Domages à la propriété: répartition selon le contexte	48
2.8.2	Domages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	48
2.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	49
2.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	50

2.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51
2.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	51
2.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	52
2.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	53
2.9.3.1	Consommation par substances.....	53
2.9.3.2	Trafic par substances.....	54
2.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	54
2.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	54
2.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
2.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	55
2.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	56
2.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants.....	57
2.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	58
2.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	58
2.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	59
3	Évolution	60
3.1	Tableaux	60
3.1.1	Infractions selon la loi.....	60
3.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	61
3.1.3	Code pénal: infractions par district.....	62
3.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	63
3.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	64
3.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	64
3.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune.....	65
3.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	66
3.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	67
3.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune.....	68
3.1.11	Infractions de violence.....	69
3.1.12	Infractions de violence domestique.....	70
3.1.13	Infractions contre le patrimoine.....	71
3.2	Graphiques	72
3.2.1	Infractions selon la loi.....	72
3.2.2	Code pénal: sélection de titres.....	73
3.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	73
3.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	74
3.2.5	Infractions contre le patrimoine.....	74
3.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	75

4	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	76
4.1	En un coup d'œil	76
4.1.1	Fréquences flashes en 2014	76
4.1.2	Chiffres-clés	77
4.1.3	Activités	78
4.1.4	Le travail au quotidien	78
4.2	Incendies	79
4.2.1	Incendies : cause et évolution	79
4.2.2	Incendies : répartition selon la cause	79
4.3	Levées de corps (sans les homicides)	80
4.3.1	Levées de corps : tendance et origine des décès	80
4.4	Suicides et tentatives de suicides	80
4.4.1	Suicides et tentatives de suicides : évolution	80
4.4.2	Suicides et tentatives de suicides : répartition	81
4.4.3	Suicides : modes opératoires	81
4.4.4	Tentatives de suicides : modes opératoires	82
4.5	Sécurité publique	82
4.5.1	Personnes disparues : évolution	82
4.5.2	Personnes en difficulté : évolution	83
4.5.3	Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté	83
4.5.4	Climat social : évolution	84
4.5.5	Interventions à risque : évolution	84
4.6	Activités	85
4.6.1	Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution	85
4.6.2	ADN : prélèvements sur les personnes	85
4.6.3	Réquisitions administratives : genre et évolution	86
4.7	Ordre et sécurité publique	86
4.7.1	Maintien de l'ordre (MO et SO)	86
4.8	Transports de détenus	87
4.8.1	Transports de détenus : évolution	87
4.9	Gens du voyage	87
4.9.1	Gens du voyage : évolution	87
4.9.2	Gens du voyage : répartition géographique	88

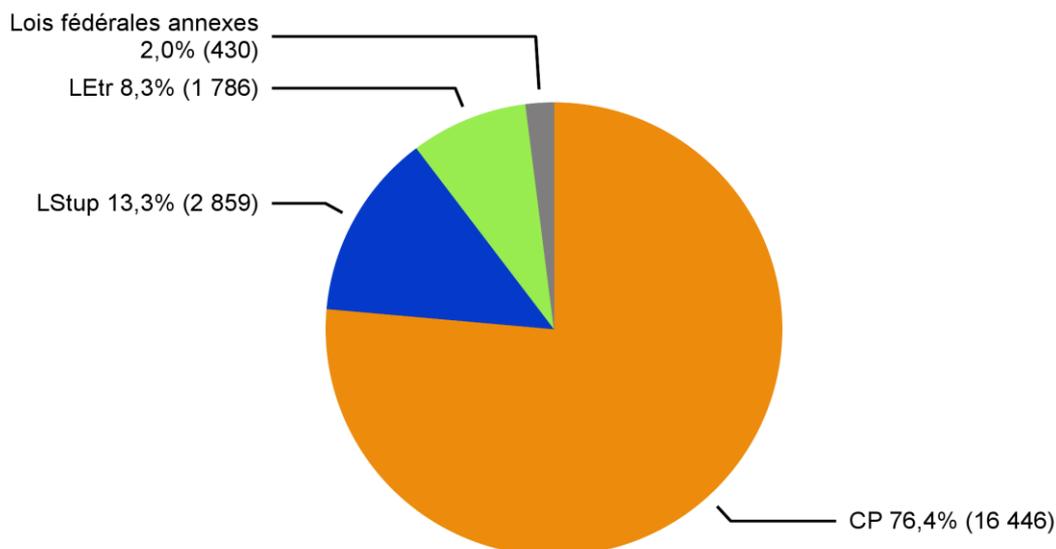
5	Glossaire méthodologique	89
5.1	Introduction	89
5.2	Définitions	89
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	89
5.2.2	L'infraction.....	89
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	89
5.2.4	La personne lésée	89
5.2.5	La population résidante permanente	89
5.2.6	Etat des communes	90
5.3	Principes d'exploitation des données	90
5.3.1	Statistique de sortie	90
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	90
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	90
5.4	Chiffres clés	90
5.4.1	Chiffres absolus	90
5.4.2	Chiffres relatifs.....	90
5.4.3	Graphiques	91
6	Index des tableaux	92
7	Index des figures	93

1 Aperçu

1.1 Infractions selon la loi

1.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

1.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	18 777	34,9%	16 446	39,2%	-12%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	3 425	98,5%	2 859	98,6%	-17%
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 278	100,0%	1 786	99,9%	-22%
Autres lois fédérales annexes	447	84,3%	430	88,4%	-4%

© OFS, Neuchâtel 2015

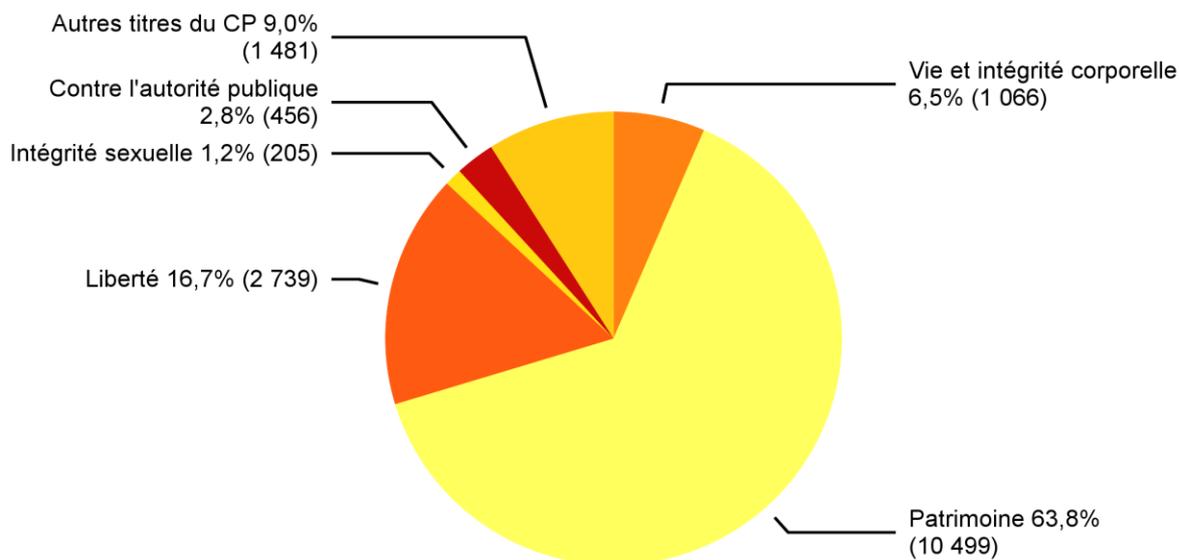
Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

1.2 Infractions du Code pénal (CP)

1.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

1.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

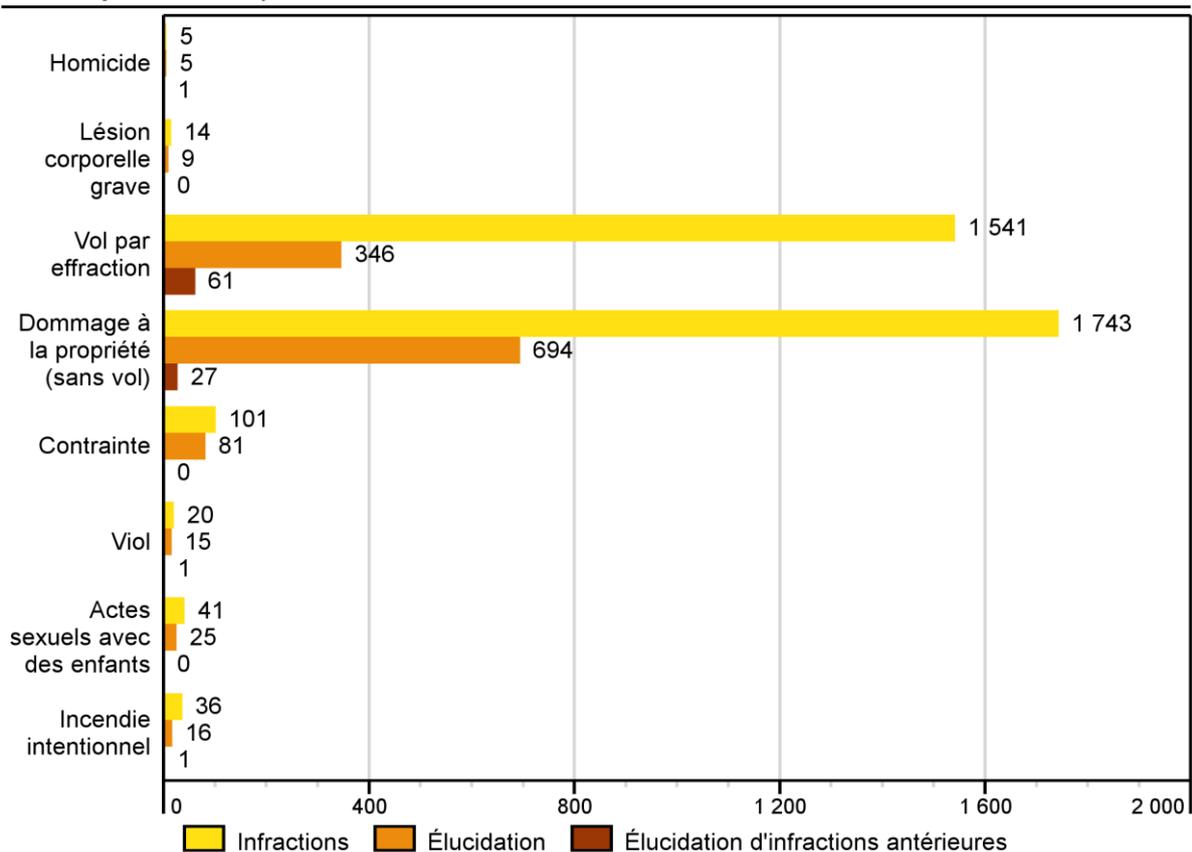
	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	18 777	34,9%	16 446	39,2%	-12%
Total vie et intégrité corporelle	1 134	84,3%	1 066	85,7%	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	–	4	100,0%	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	57,1%	14	64,3%	100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	420	83,8%	434	85,7%	3%
Total patrimoine	11 889	21,3%	10 499	26,7%	-12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 819	19,4%	4 783	22,5%	-18%
dont vol par effraction	1 955	18,4%	1 541	22,5%	-21%
dont vol à l'arrachée	42	4,8%	23	26,1%	-45%
Vol de véhicule (Art. 139)	943	5,3%	1 100	23,7%	17%
Brigandage (Art. 140)	60	53,3%	65	49,2%	8%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 456	26,4%	1 743	39,8%	20%
Escroquerie (Art. 146)	344	55,5%	248	39,5%	-28%
Extorsion et chantage (Art. 156)	62	12,9%	58	13,8%	-6%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	6	33,3%	15	66,7%	150%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 042	71,3%	968	73,0%	-7%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	180	60,0%	180	58,9%	0%
Total liberté	3 259	36,1%	2 739	39,9%	-16%
Menaces (Art. 180)	614	83,1%	531	85,5%	-14%
Contrainte (Art. 181)	113	87,6%	101	80,2%	-11%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	0,0%	3	100,0%	200%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	75,0%	21	95,2%	75%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	142	69,7%	140	73,6%	-1%
Total intégrité sexuelle	252	71,8%	205	67,8%	-19%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	94	80,9%	41	61,0%	-56%
Viol (Art. 190)	25	52,0%	20	75,0%	-20%
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	57,1%	19	52,6%	36%
Pornographie (Art. 197)	37	91,9%	33	93,9%	-11%
Total danger collectif	132	22,0%	123	30,9%	-7%
Incendie intentionnel (Art. 221)	43	39,5%	36	44,4%	-16%
Total autorité publique	563	97,9%	456	98,0%	-19%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	254	99,2%	220	97,7%	-13%
Total administration de la justice	88	88,6%	96	86,5%	9%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	14	71,4%	14	64,3%	0%
Autres infractions du Code pénal	418	74,4%	294	72,4%	-30%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

1.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

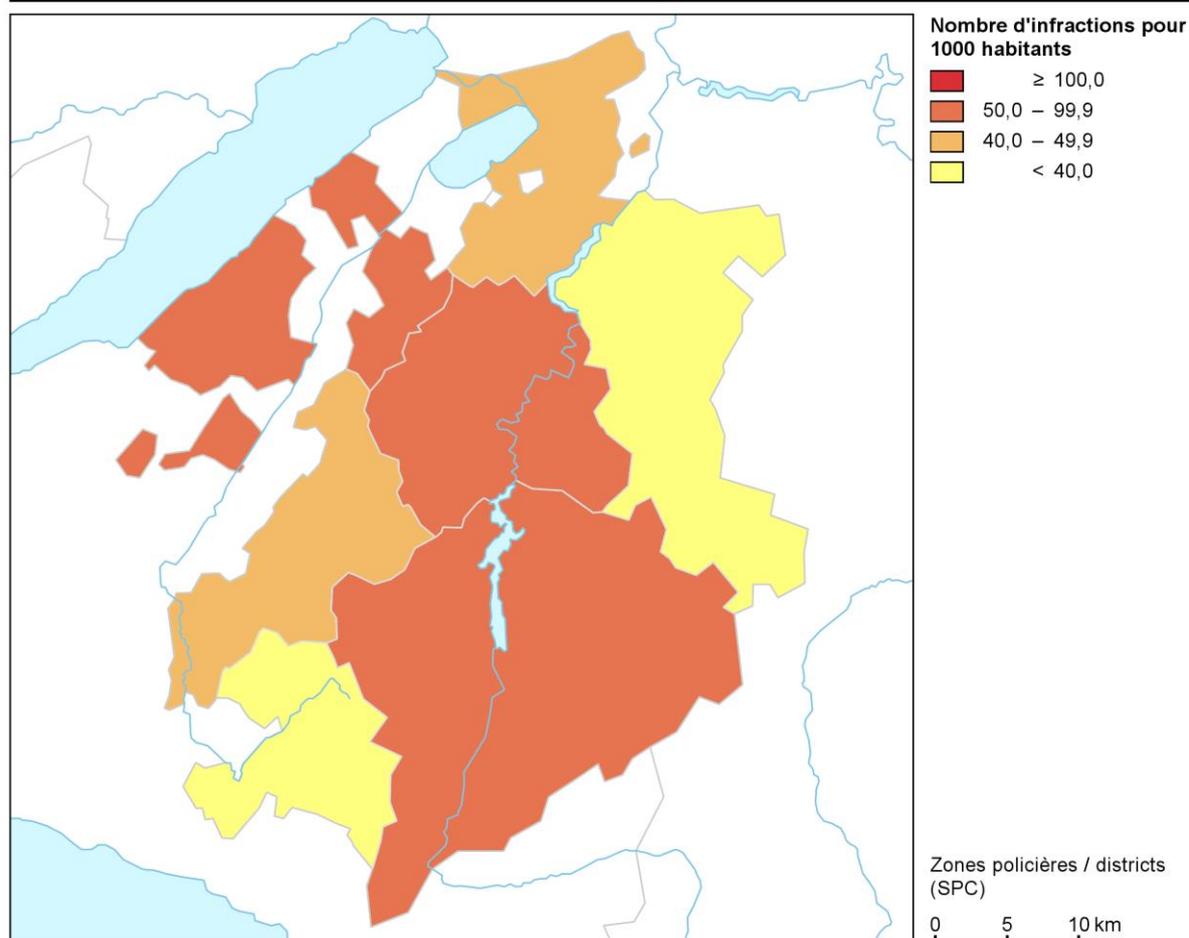
1.3 Infractions selon la répartition géographique

1.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

1.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

1.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

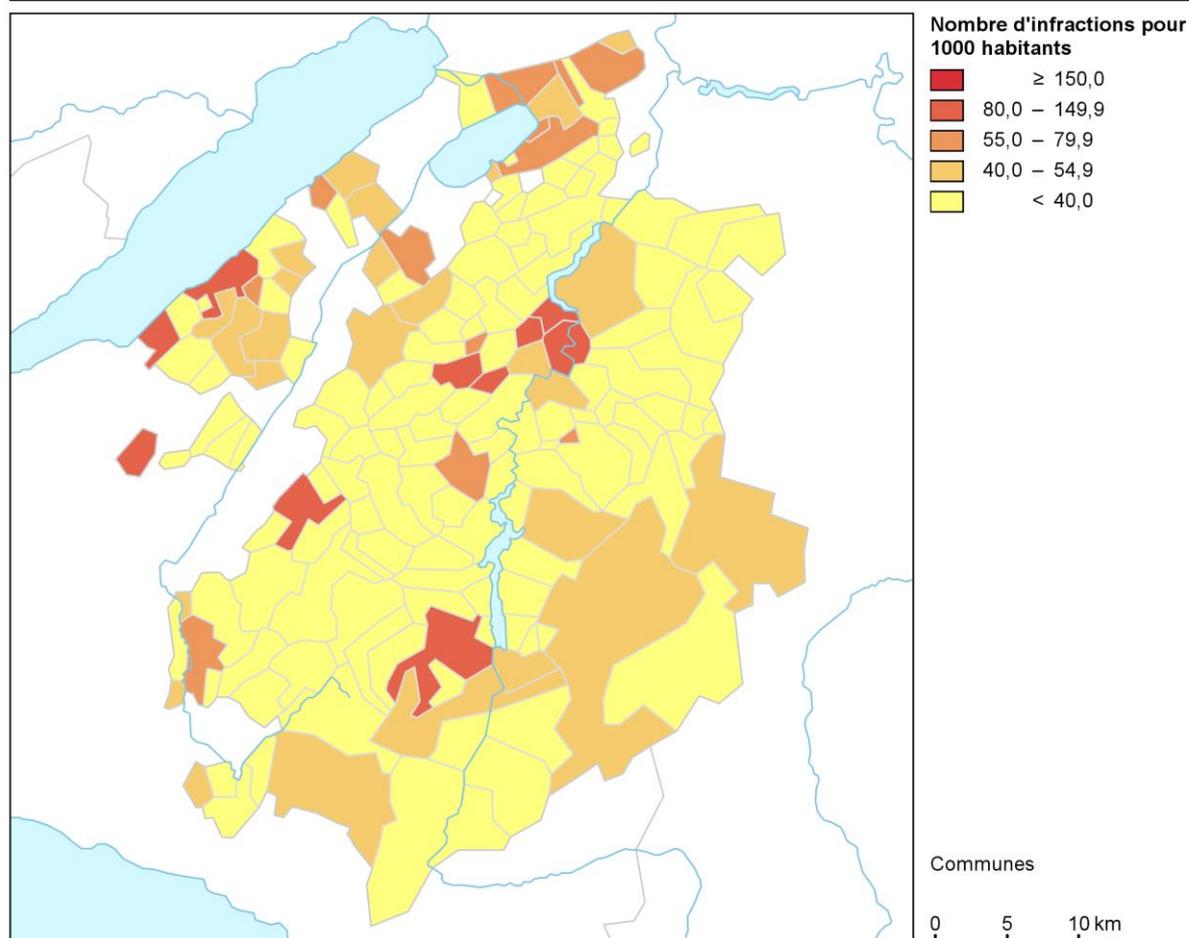
	2013			2014			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	9 039	99 245	91,1	7 794	101 477	76,8	-14%
La Gruyère	2 942	49 022	60,0	2 817	50 325	56,0	-4%
Sense	1 274	42 014	30,3	1 086	42 405	25,6	-15%
See / Lac	1 901	33 924	56,0	1 493	34 359	43,5	-21%
La Broye	2 062	28 448	72,5	1 637	29 246	56,0	-21%
La Glâne	820	21 790	37,6	970	22 445	43,2	18%
La Veveyse	685	16 952	40,4	625	17 365	36,0	-9%
Inconnu	54	–	–	24	–	–	-56%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

1.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	5 678	36 633	155,0	4 738	37 485	126,4	-17%
Bulle	1 758	20 177	87,1	1 837	20 824	88,2	4%
Villars-sur-Glâne	798	11 975	66,6	626	12 057	51,9	-22%
Marly	431	7 729	55,8	356	7 919	45,0	-17%
Düdingen	461	7 504	61,4	361	7 664	47,1	-22%
Murten	776	6 450	120,3	436	6 490	67,2	-44%
Châtel-Saint-Denis	360	6 090	59,1	292	6 275	46,5	-19%
Estavayer-le-Lac	835	6 011	138,9	543	6 094	89,1	-35%
Wünnewil-Flamatt	257	5 326	48,3	190	5 380	35,3	-26%
Romont (FR)	425	4 841	87,8	524	4 973	105,4	23%
Kerzers	299	4 764	62,8	319	4 774	66,8	7%
Gurmels	70	3 927	17,8	62	4 030	15,4	-11%
Schmitten (FR)	91	3 949	23,0	77	4 006	19,2	-15%
Courtepin	128	3 503	36,5	141	3 606	39,1	10%
Bösingen	53	3 346	15,8	76	3 309	23,0	43%
Attalens	79	3 100	25,5	102	3 172	32,2	29%
Tafers	107	3 097	34,5	70	3 147	22,2	-35%
Givisiez	279	3 043	91,7	422	3 146	134,1	51%
Granges-Paccot	287	2 926	98,1	297	3 102	95,7	3%
Le Mouret	114	3 022	37,7	56	3 051	18,4	-51%
Belfaux	147	2 862	51,4	102	2 992	34,1	-31%
Domdidier	176	2 884	61,0	193	2 936	65,7	10%
Ursy	60	2 564	23,4	62	2 717	22,8	3%
Broc	116	2 442	47,5	130	2 500	52,0	12%
Neyruz (FR)	96	2 321	41,4	88	2 387	36,9	-8%
Ueberstorf	9	2 395	3,8	18	2 387	7,5	100%
Hauterive (FR)	74	2 268	32,6	91	2 367	38,4	23%
Val-de-Charmey	109	2 295	47,5	110	2 354	46,7	1%
Riaz	114	2 201	51,8	75	2 251	33,3	-34%
Montagny (FR)	119	2 103	56,6	93	2 204	42,2	-22%
Vuadens	106	2 153	49,2	80	2 204	36,3	-25%
Siviriez	36	2 153	16,7	49	2 195	22,3	36%
Corminboeuf	65	2 140	30,4	64	2 180	29,4	-2%
Farvagny	92	2 130	43,2	133	2 168	61,3	45%
Vuisternens-devant-Romont	42	2 118	19,8	64	2 134	30,0	52%
Gruyères	90	2 027	44,4	110	2 077	53,0	22%
Bas-Vully	77	2 011	38,3	112	2 033	55,1	45%
Alterswil	28	1 994	14,0	12	2 001	6,0	-57%
Plaffeien	69	1 944	35,5	87	1 944	44,8	26%
St. Antoni	23	1 925	11,9	31	1 908	16,2	35%
Autres communes	3 843	99 052	–	3 217	101 179	–	-16%

© OFS, Neuchâtel 2015

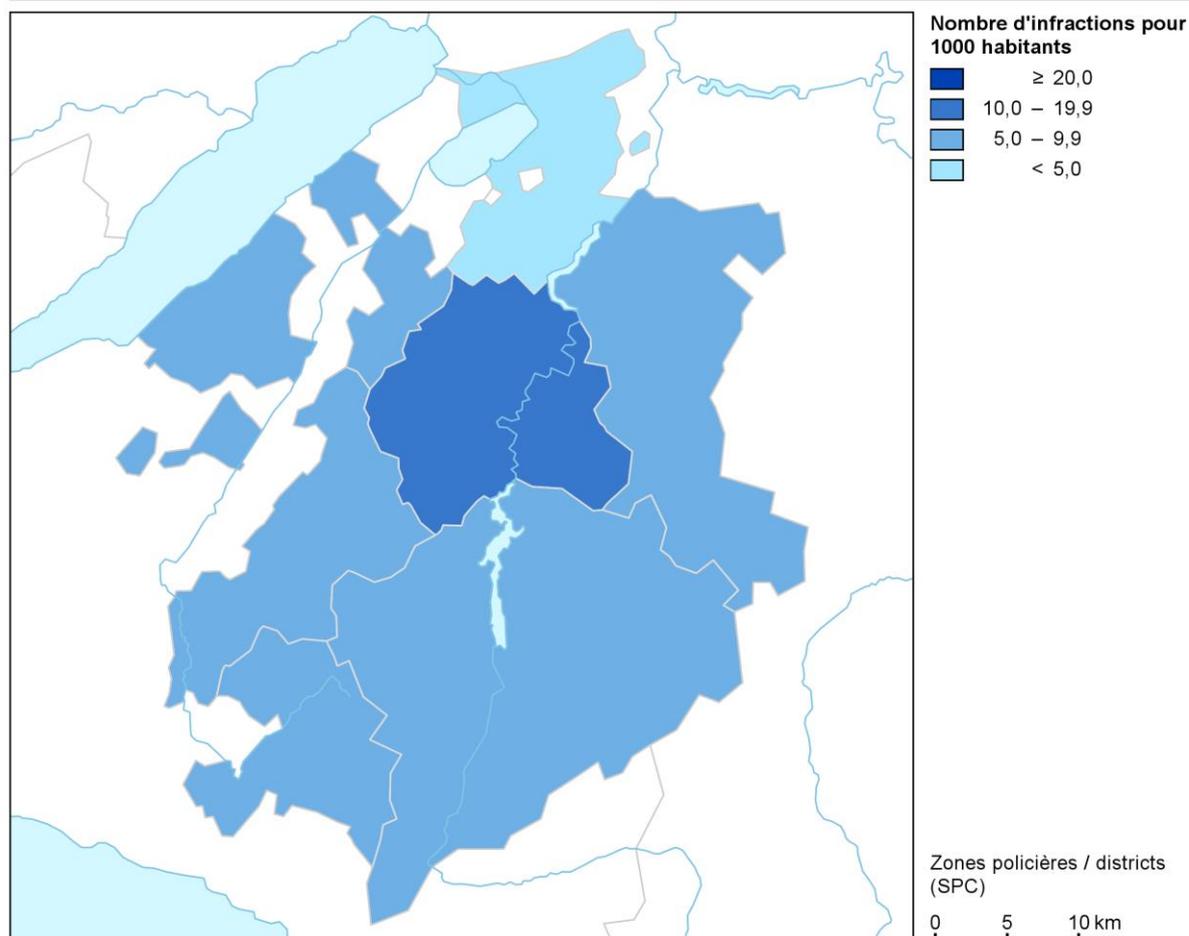
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*²

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

1.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

1.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

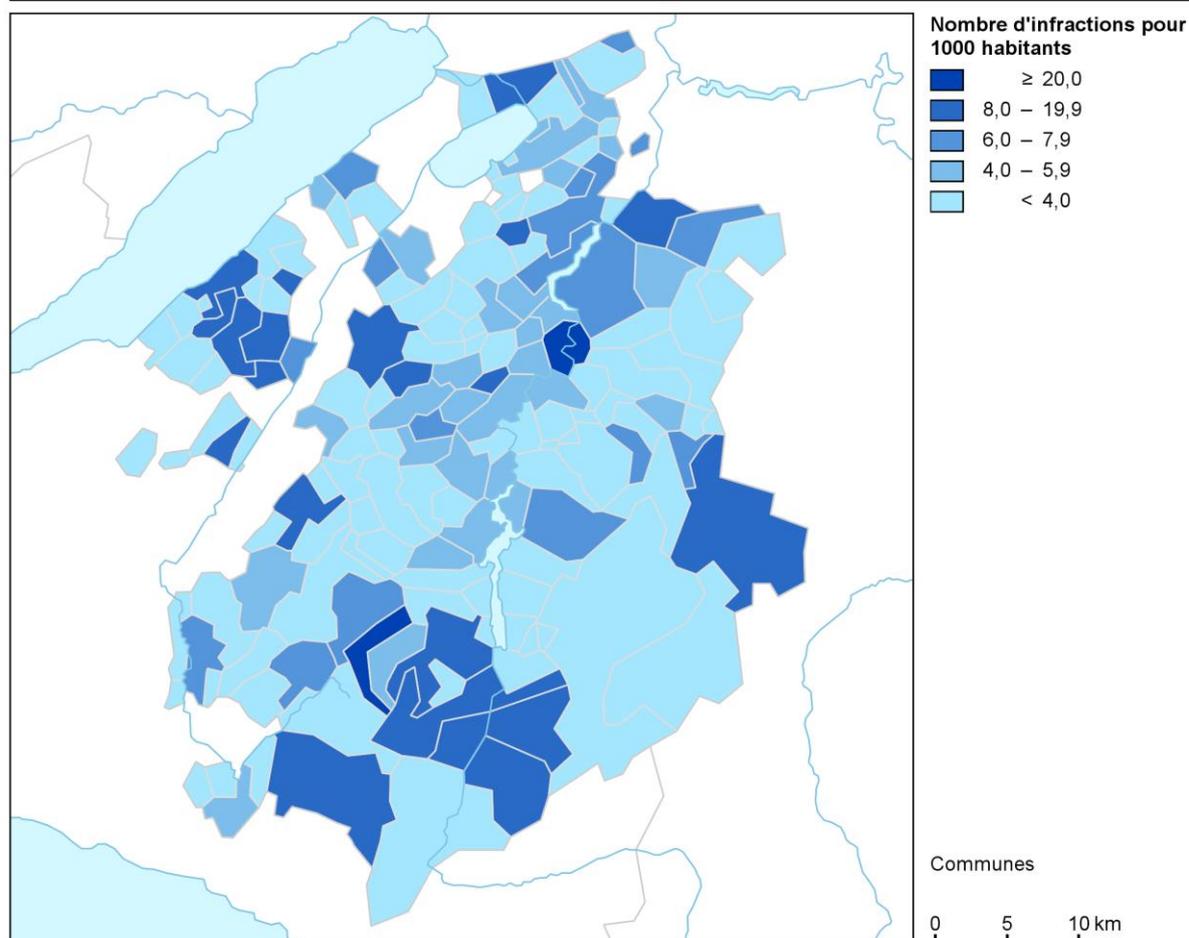
	2013			2014			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	2 004	99 245	20,2	1 537	101 477	15,1	-23%
La Gruyère	513	49 022	10,5	488	50 325	9,7	-5%
Sense	242	42 014	5,8	215	42 405	5,1	-11%
See / Lac	182	33 924	5,4	148	34 359	4,3	-19%
La Broye	274	28 448	9,6	217	29 246	7,4	-21%
La Glâne	114	21 790	5,2	113	22 445	5,0	-1%
La Veveyse	87	16 952	5,1	113	17 365	6,5	30%
Inconnu	9	-	-	28	-	-	211%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

1.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	1 612	36 633	44,0	1 266	37 485	33,8	-21%
Bulle	355	20 177	17,6	339	20 824	16,3	-5%
Villars-sur-Glâne	44	11 975	3,7	61	12 057	5,1	39%
Marly	83	7 729	10,7	37	7 919	4,7	-55%
Düdingen	61	7 504	8,1	47	7 664	6,1	-23%
Murten	66	6 450	10,2	26	6 490	4,0	-61%
Châtel-Saint-Denis	41	6 090	6,7	76	6 275	12,1	85%
Estavayer-le-Lac	132	6 011	22,0	78	6 094	12,8	-41%
Wünnewil-Flamatt	53	5 326	10,0	35	5 380	6,5	-34%
Romont (FR)	63	4 841	13,0	71	4 973	14,3	13%
Kerzers	19	4 764	4,0	16	4 774	3,4	-16%
Gurmels	10	3 927	2,5	27	4 030	6,7	170%
Schmitten (FR)	14	3 949	3,5	24	4 006	6,0	71%
Courtepin	10	3 503	2,9	14	3 606	3,9	40%
Bösingen	10	3 346	3,0	51	3 309	15,4	410%
Attalens	10	3 100	3,2	18	3 172	5,7	80%
Tafers	11	3 097	3,6	0	3 147	0,0	-100%
Givisiez	15	3 043	4,9	17	3 146	5,4	13%
Granges-Paccot	31	2 926	10,6	16	3 102	5,2	-48%
Le Mouret	11	3 022	3,6	4	3 051	1,3	-64%
Belfaux	16	2 862	5,6	13	2 992	4,3	-19%
Domdidier	16	2 884	5,5	15	2 936	5,1	-6%
Ursy	4	2 564	1,6	6	2 717	2,2	50%
Broc	25	2 442	10,2	9	2 500	3,6	-64%
Neyruz (FR)	4	2 321	1,7	11	2 387	4,6	175%
Ueberstorf	15	2 395	6,3	0	2 387	0,0	-100%
Hauterive (FR)	8	2 268	3,5	12	2 367	5,1	50%
Val-de-Charmey	7	2 295	3,1	9	2 354	3,8	29%
Riaz	15	2 201	6,8	0	2 251	0,0	-100%
Montagny (FR)	14	2 103	6,7	35	2 204	15,9	150%
Vuadens	11	2 153	5,1	11	2 204	5,0	0%
Siviriez	12	2 153	5,6	12	2 195	5,5	0%
Corminboeuf	4	2 140	1,9	7	2 180	3,2	75%
Farvagny	8	2 130	3,8	11	2 168	5,1	38%
Vuisternens-devant-Romont	5	2 118	2,4	5	2 134	2,3	0%
Gruyères	5	2 027	2,5	22	2 077	10,6	340%
Bas-Vully	52	2 011	25,9	22	2 033	10,8	-58%
Alterswil	14	1 994	7,0	0	2 001	0,0	-100%
Plaffeien	30	1 944	15,4	29	1 944	14,9	-3%
St. Antoni	6	1 925	3,1	3	1 908	1,6	-50%
Autres communes	503	99 052	-	404	101 179	-	-20%

© OFS, Neuchâtel 2015

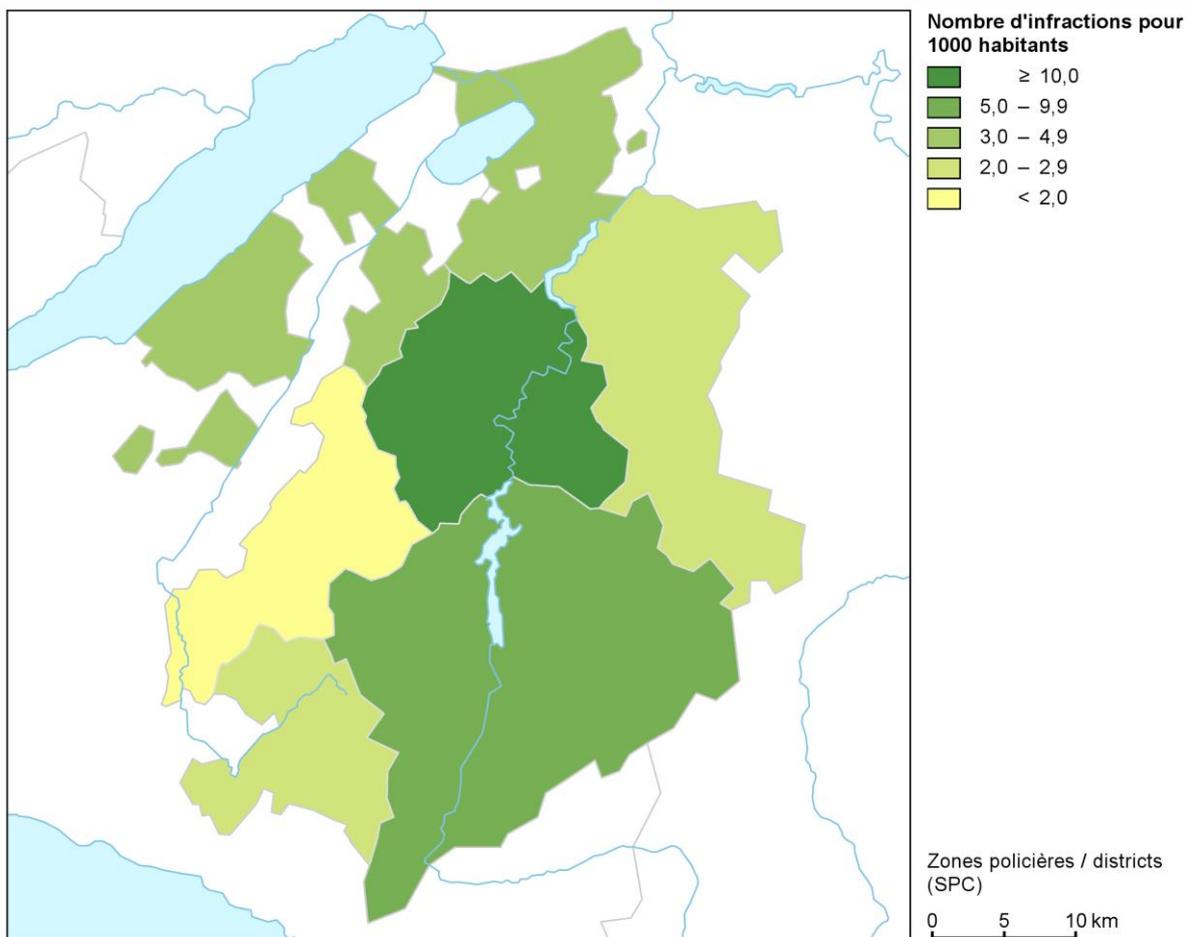
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

1.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

1.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

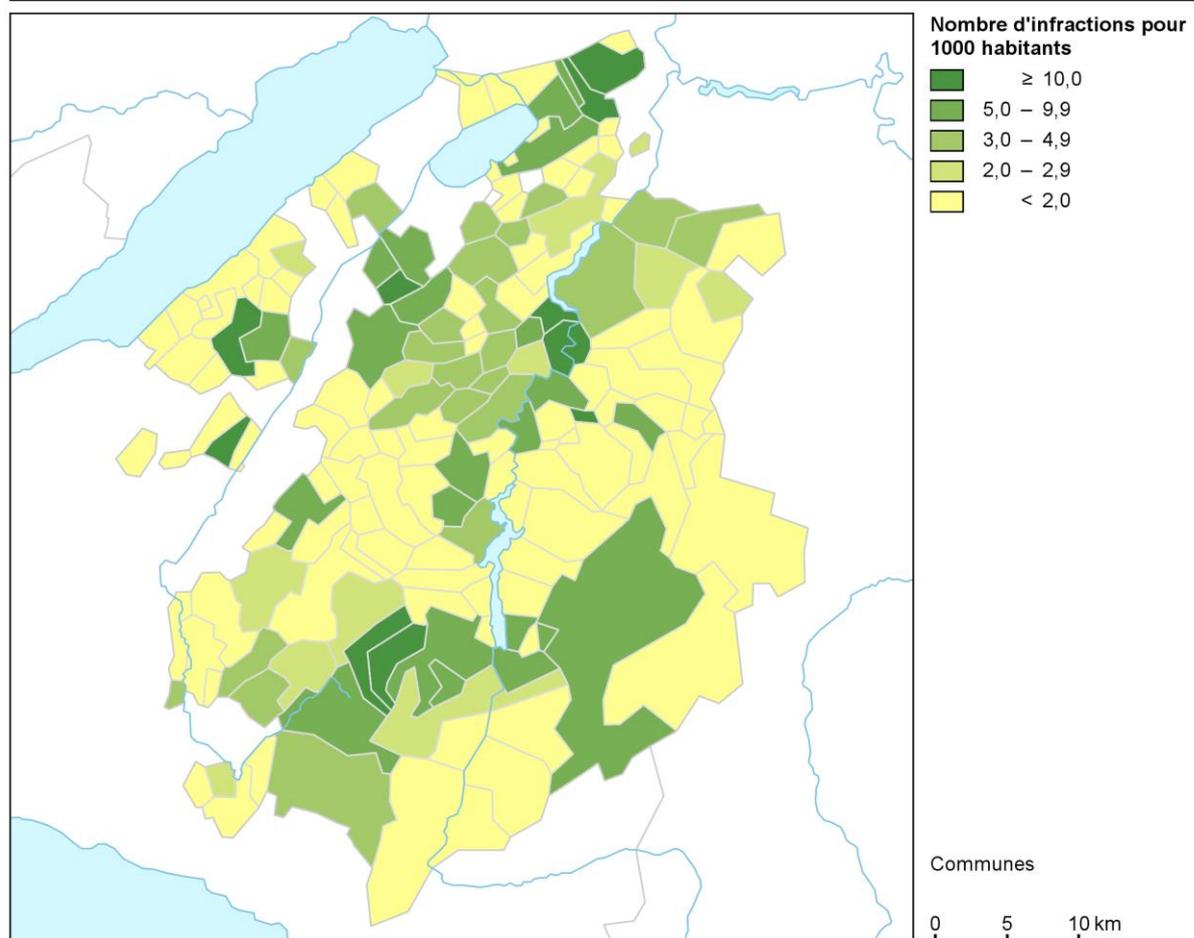
	2013			2014			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 742	99 245	17,6	1 025	101 477	10,1	-41%
La Gruyère	147	49 022	3,0	277	50 325	5,5	88%
Sense	79	42 014	1,9	93	42 405	2,2	18%
See / Lac	54	33 924	1,6	155	34 359	4,5	187%
La Broye	111	28 448	3,9	126	29 246	4,3	14%
La Glâne	71	21 790	3,3	37	22 445	1,6	-48%
La Veveyse	34	16 952	2,0	48	17 365	2,8	41%
Inconnu	40	-	-	25	-	-	-38%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

1.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	1 601	36 633	43,7	787	37 485	21,0	-51%
Bulle	99	20 177	4,9	157	20 824	7,5	59%
Villars-sur-Glâne	55	11 975	4,6	33	12 057	2,7	-40%
Marly	20	7 729	2,6	40	7 919	5,1	100%
Düdingen	42	7 504	5,6	32	7 664	4,2	-24%
Murten	19	6 450	2,9	36	6 490	5,5	89%
Châtel-Saint-Denis	29	6 090	4,8	23	6 275	3,7	-21%
Estavayer-le-Lac	22	6 011	3,7	11	6 094	1,8	-50%
Wünnewil-Flamatt	4	5 326	0,8	17	5 380	3,2	325%
Romont (FR)	46	4 841	9,5	30	4 973	6,0	-35%
Kerzers	9	4 764	1,9	52	4 774	10,9	478%
Gurmels	2	3 927	0,5	9	4 030	2,2	350%
Schmitten (FR)	12	3 949	3,0	10	4 006	2,5	-17%
Courtepin	5	3 503	1,4	3	3 606	0,8	-40%
Bösingen	3	3 346	0,9	10	3 309	3,0	233%
Attalens	0	3 100	0,0	2	3 172	0,6	-
Tafers	3	3 097	1,0	6	3 147	1,9	100%
Givisiez	10	3 043	3,3	26	3 146	8,3	160%
Granges-Paccot	13	2 926	4,4	42	3 102	13,5	223%
Le Mouret	0	3 022	0,0	0	3 051	0,0	0%
Belfaux	11	2 862	3,8	10	2 992	3,3	-9%
Domdidier	10	2 884	3,5	28	2 936	9,5	180%
Ursy	0	2 564	0,0	0	2 717	0,0	0%
Broc	10	2 442	4,1	13	2 500	5,2	30%
Neyruz (FR)	4	2 321	1,7	8	2 387	3,4	100%
Ueberstorf	0	2 395	0,0	0	2 387	0,0	0%
Hauterive (FR)	4	2 268	1,8	9	2 367	3,8	125%
Val-de-Charmey	1	2 295	0,4	12	2 354	5,1	1 100%
Riaz	0	2 201	0,0	3	2 251	1,3	-
Montagny (FR)	11	2 103	5,2	19	2 204	8,6	73%
Vuadens	7	2 153	3,3	44	2 204	20,0	529%
Siviriez	6	2 153	2,8	6	2 195	2,7	0%
Corminboeuf	0	2 140	0,0	7	2 180	3,2	-
Farvagny	0	2 130	0,0	11	2 168	5,1	-
Vuisternens-devant-Romont	8	2 118	3,8	0	2 134	0,0	-100%
Gruyères	2	2 027	1,0	6	2 077	2,9	200%
Bas-Vully	1	2 011	0,5	1	2 033	0,5	0%
Alterswil	1	1 994	0,5	0	2 001	0,0	-100%
Plaffeien	8	1 944	4,1	3	1 944	1,5	-63%
St. Antoni	0	1 925	0,0	0	1 908	0,0	0%
Autres communes	200	99 052	-	280	101 179	-	40%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

1.4 Prévenus selon la loi

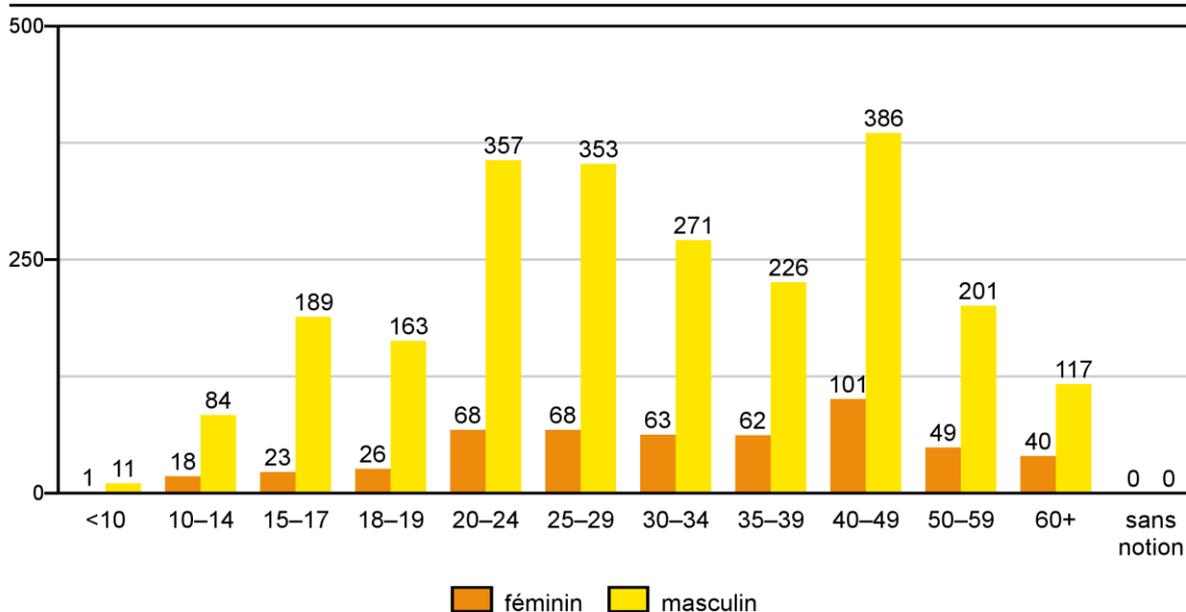
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

1.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

1.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

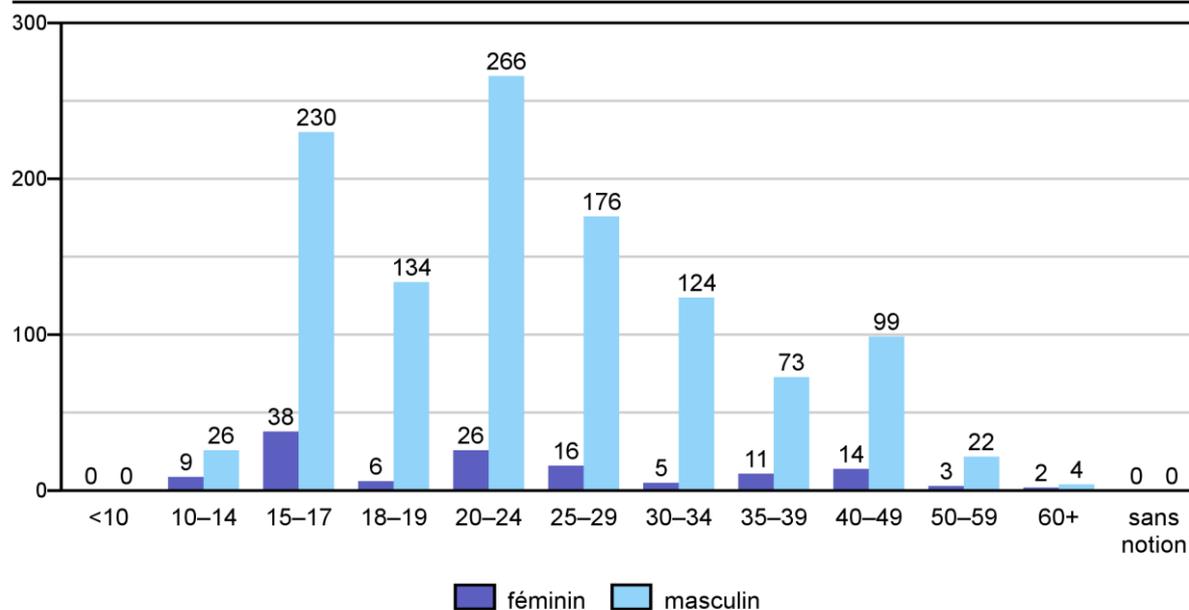
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

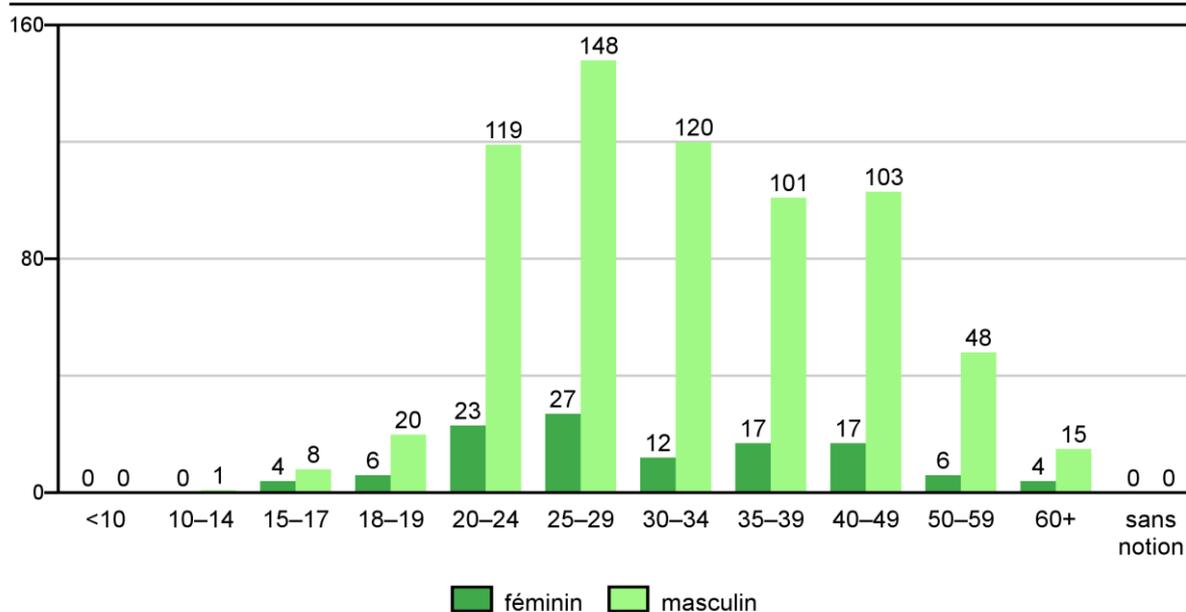
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

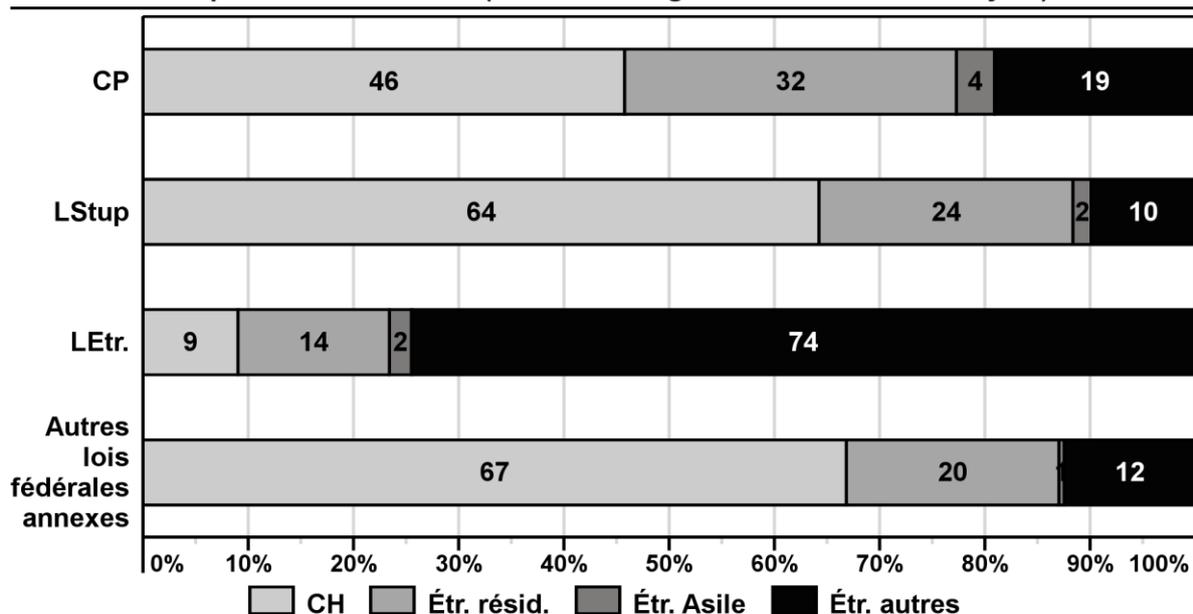


État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

1.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

1.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	2 877	2 224	104	549
Suisse	1 317	1 317		
Total étrangers	1 560	907	104	549
Portugal	351	323	0	28
Roumanie	152	2	0	150
Kosovo	142	69	7	66
France	111	65	0	46
Italie	67	61	0	6
Turquie	65	54	2	9
Algérie	45	5	6	34
Serbie/Monténégro	39	21	4	14
Tunisie	37	20	8	9
Géorgie	37	0	12	25
Macédoine	35	30	0	5
Maroc	33	15	10	8
Espagne	32	28	0	4
Allemagne	27	15	0	12
Brésil	22	18	0	4
Cameroun	21	17	0	4
Albanie	18	1	0	17
Russie	16	3	3	10
Angola	16	10	4	2
Somalie	14	4	9	1
Pologne	13	6	0	7
Congo (Brazzaville)	13	10	3	0
Congo (Kinshasa)	13	10	1	2
Bosnie et Herzégovine	11	7	1	3
Erythrée	11	7	4	0
Chine	11	0	0	11
Syrie	11	0	9	2
Bulgarie	10	0	0	10
Bélarus	10	0	5	5
Autres nationalités	177	106	16	55

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	1 284	1 135	22	127
Suisse	825	825		
Total étrangers	459	310	22	127
Portugal	139	118	0	21
France	79	44	0	35
Kosovo	27	24	1	2
Italie	25	22	0	3
Espagne	18	12	0	6
Turquie	15	13	0	2
Autres nationalités	156	77	21	58

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			Autres étrangers
	Total	Population résidente	Asile ⁵	
Total	799	187	17	595
Suisse	72	72		
Total étrangers	727	115	17	595
Kosovo	263	33	2	228
Roumanie	71	2	0	69
Serbie/Monténégro	33	12	1	20
Algérie	32	0	1	31
France	30	4	0	26
Turquie	29	14	0	15
Espagne	27	0	0	27
Macédoine	23	8	0	15
Tunisie	18	2	0	16
Chine	15	0	0	15
Maroc	14	2	3	9
Portugal	12	4	0	8
Autres nationalités	160	34	10	116

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

1.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	150	75	51	10	28	12	326
Suisses	90	42	27	7	14	7	187
Étrangers	60	33	24	3	14	5	139
résidents	48	27	19	2	10	2	108
asile	5	3	2	0	1	0	11
autres	7	3	3	1	3	3	20
Total adultes	1 279	533	320	135	207	77	2 551
Suisses	576	277	106	62	80	29	1 130
Étrangers	703	256	214	73	127	48	1 421
résidents	425	169	85	46	63	11	799
asile	38	19	14	3	13	6	93
autres	240	68	115	24	51	31	529

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

1.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	125	115	32	16	14	1	303
Suisses	95	99	24	15	11	0	244
Étrangers	30	16	8	1	3	1	59
résidents	26	16	7	1	3	1	54
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	2	0	1	0	0	0	3
Total adultes	301	375	169	83	51	2	981
Suisses	170	204	117	54	34	2	581
Étrangers	131	171	52	29	17	0	400
résidents	75	109	36	22	14	0	256
asile	8	7	3	0	2	0	20
autres	48	55	13	7	1	0	124

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine

de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

1.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	8	3	2	0	0	0	13
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	8	3	2	0	0	0	13
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	1	0	0	0	1
autres	8	3	1	0	0	0	12
Total adultes	373	200	134	22	47	10	786
Suisses	57	13	1	0	1	0	72
Étrangers	316	187	133	22	46	10	714
résidents	86	23	4	1	1	0	115
asile	8	2	1	1	2	2	16
autres	222	162	128	20	43	8	583

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

1.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	5 433	533	259	106	83	27

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

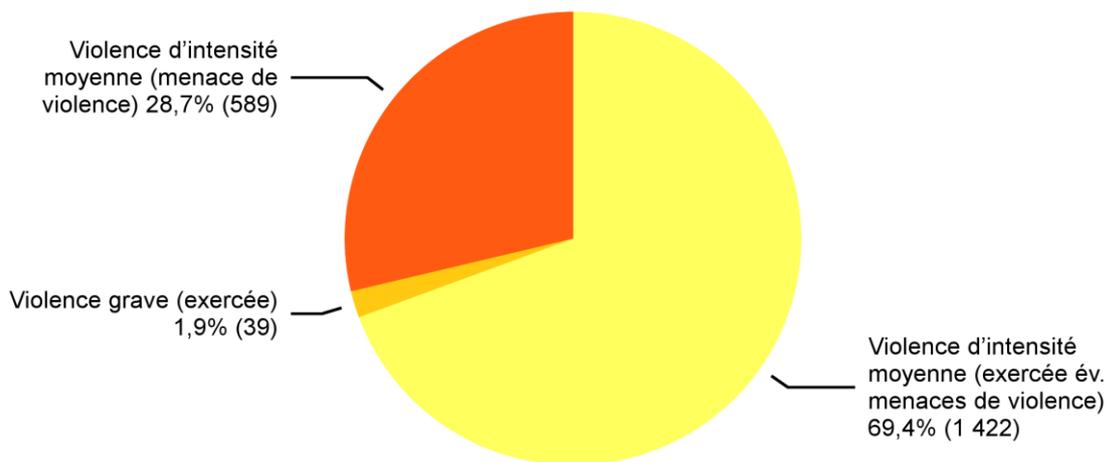
2 Partie détaillée

2.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

2.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

2.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	2 247	83,0%	2 050	83,9%	-9%
Violence grave (exercée)	35	54,3%	39	74,4%	11%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	100,0%	5	100,0%	150%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	2	100,0%	–
Homicides autre instrument	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	57,1%	14	64,3%	100%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	1	0,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	0,0%	–
Lés. corp. graves avec violence physique	4	75,0%	4	75,0%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	3	33,3%	6	66,7%	100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	1	100,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	25	52,0%	20	75,0%	-20%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0,0%	0	–	-100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 536	86,5%	1 422	86,4%	-7%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	420	83,8%	434	85,7%	3%
Voies de fait (Art. 126)	549	85,4%	446	87,4%	-19%
Participation à rixe (Art. 133) ⁶	74	100,0%	75	100,0%	1%
Participation à agression (Art. 134) ⁶	16	75,0%	30	80,0%	88%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	59	54,2%	65	49,2%	10%
Contrainte (Art. 181)	113	28,3%	101	80,2%	-11%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	75,0%	21	95,2%	75%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	39	76,9%	30	66,7%	-23%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	254	99,2%	220	97,7%	-13%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	676	76,6%	589	78,4%	-13%
Menaces (Art. 180)	614	83,1%	531	85,5%	-14%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	62	12,9%	58	13,8%	-6%

© OFS, Neuchâtel 2015

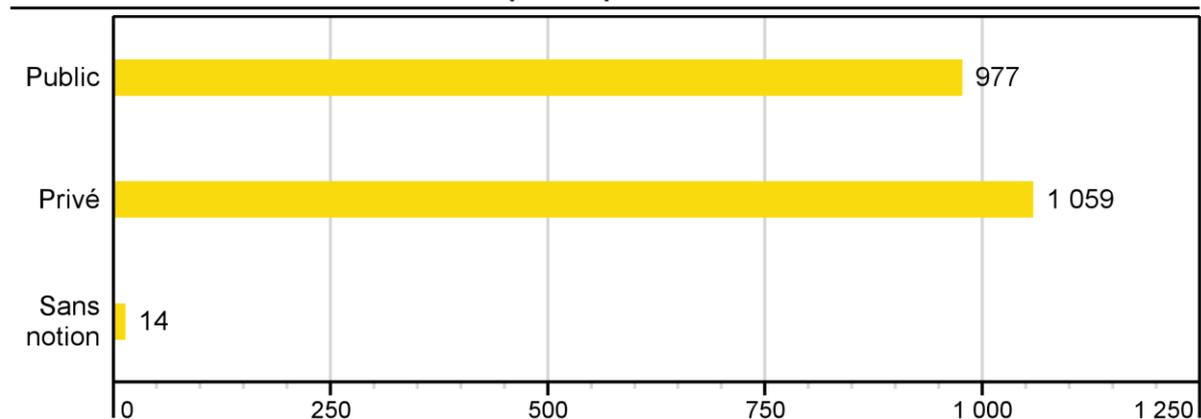
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁶ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

2.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

2.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

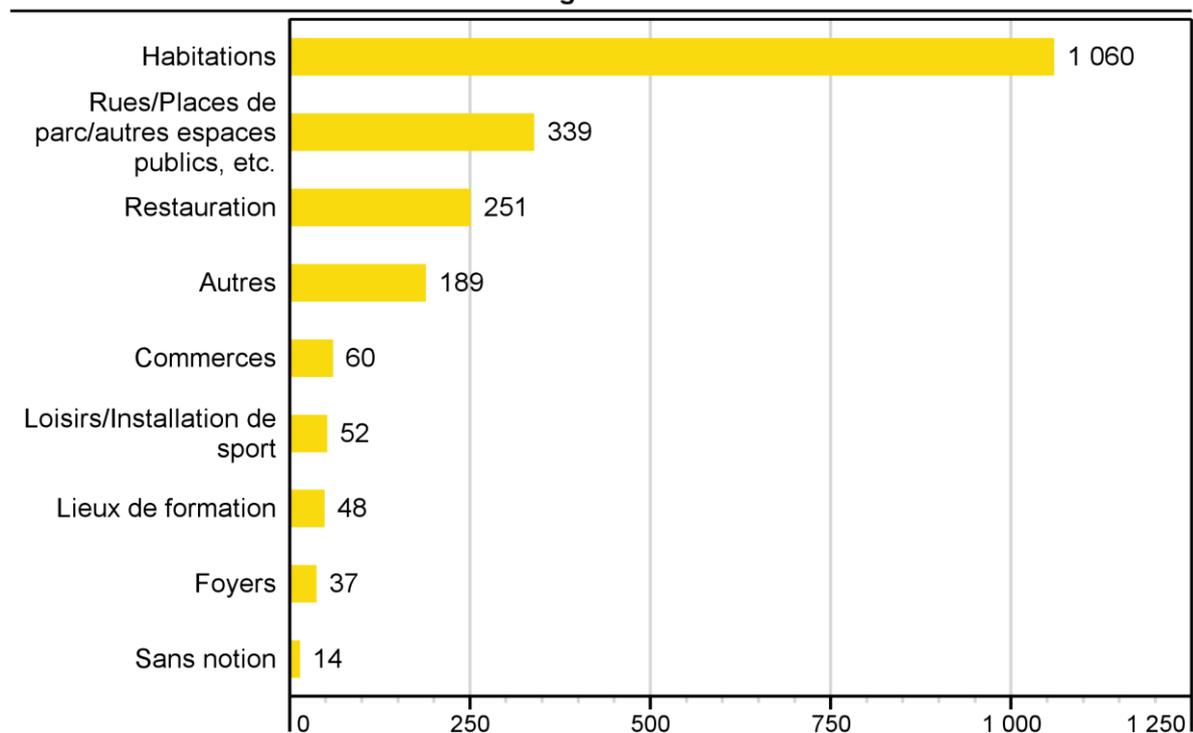
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

2.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

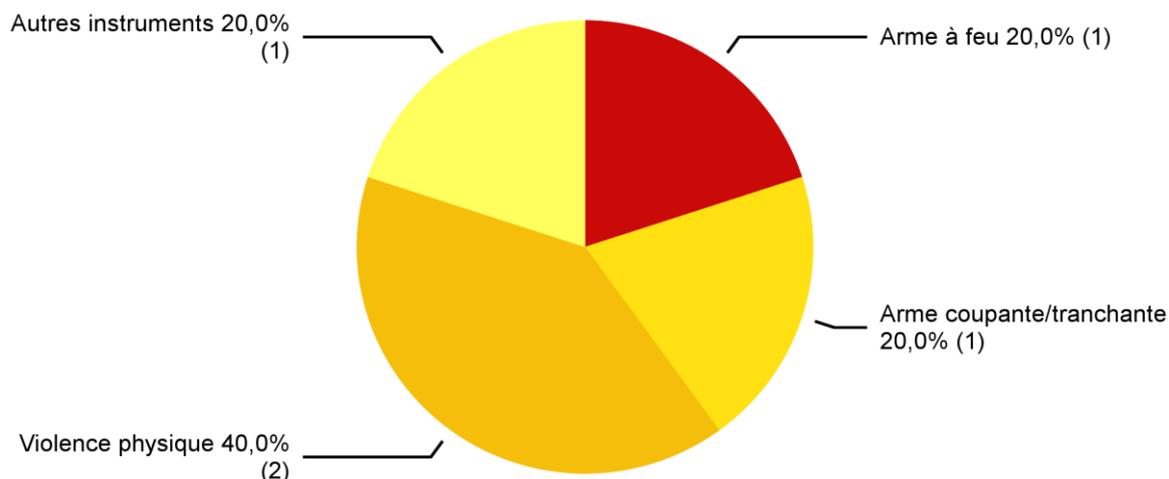
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

2.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 12.2.2015

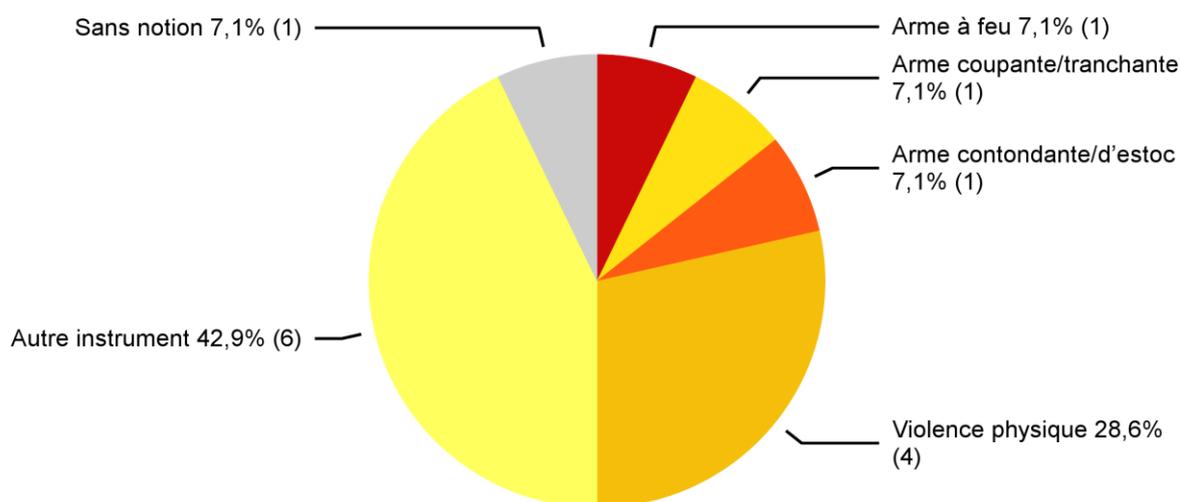
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

2.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

2.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 164	114	216	834	971	588	471
Violence grave (exercée)	26	4	2	20	24	15	11
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	0	1	4	4	4	3
Homicides arme à feu	2	0	0	2	1	2	1
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	1	1
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	2	0	5	6	2	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	1	0	0	1	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	3	2	0	1	3	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	14	2	1	11	14	9	6
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	946	96	193	657	797	483	383
Lésions corporelles simples (Art. 123)	377	49	86	242	335	191	165
Voies de fait (Art. 126)	347	21	47	279	256	179	161
Participation à rixe (Art. 133)	47	4	10	33	37	28	16
Participation à agression (Art. 134)	24	8	12	4	24	15	14
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	48	10	18	20	45	31	10
Contrainte (Art. 181)	78	2	15	61	68	35	29
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	23	2	4	17	19	17	11
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	5	4	9	18	6	4
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	180	12	47	121	165	82	50
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	389	32	44	313	320	198	171
Menaces (Art. 180)	381	31	40	310	312	193	166
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	1	4	3	8	5	5

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

2.1.6 *Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe*

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	1 330	185	220	908	709	604	17
Violence grave (exercée)	35	8	9	18	13	22	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	0	1	4	3	2	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	0	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	0	0	2	2	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	14	5	2	7	10	4	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	1	0	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	2	1	1	4	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	6	2	0	4	4	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	16	3	6	7	0	16	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	957	151	161	630	504	438	15
Lésions corporelles simples (Art. 123)	417	67	83	267	260	157	0
Voies de fait (Art. 126)	414	78	48	288	193	221	0
Participation à rixe (Art. 133)	2	0	0	2	2	0	0
Participation à agression (Art. 134)	15	1	8	6	14	1	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	75	3	16	44	35	28	12
Contrainte (Art. 181)	94	10	10	73	34	59	1
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	3	4	14	7	14	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	25	9	6	10	2	23	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	10	0	0	8	5	3	2
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	532	48	74	408	275	255	2
Menaces (Art. 180)	478	40	53	383	226	250	2
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	55	8	21	26	50	5	0

© OFS, Neuchâtel 2015

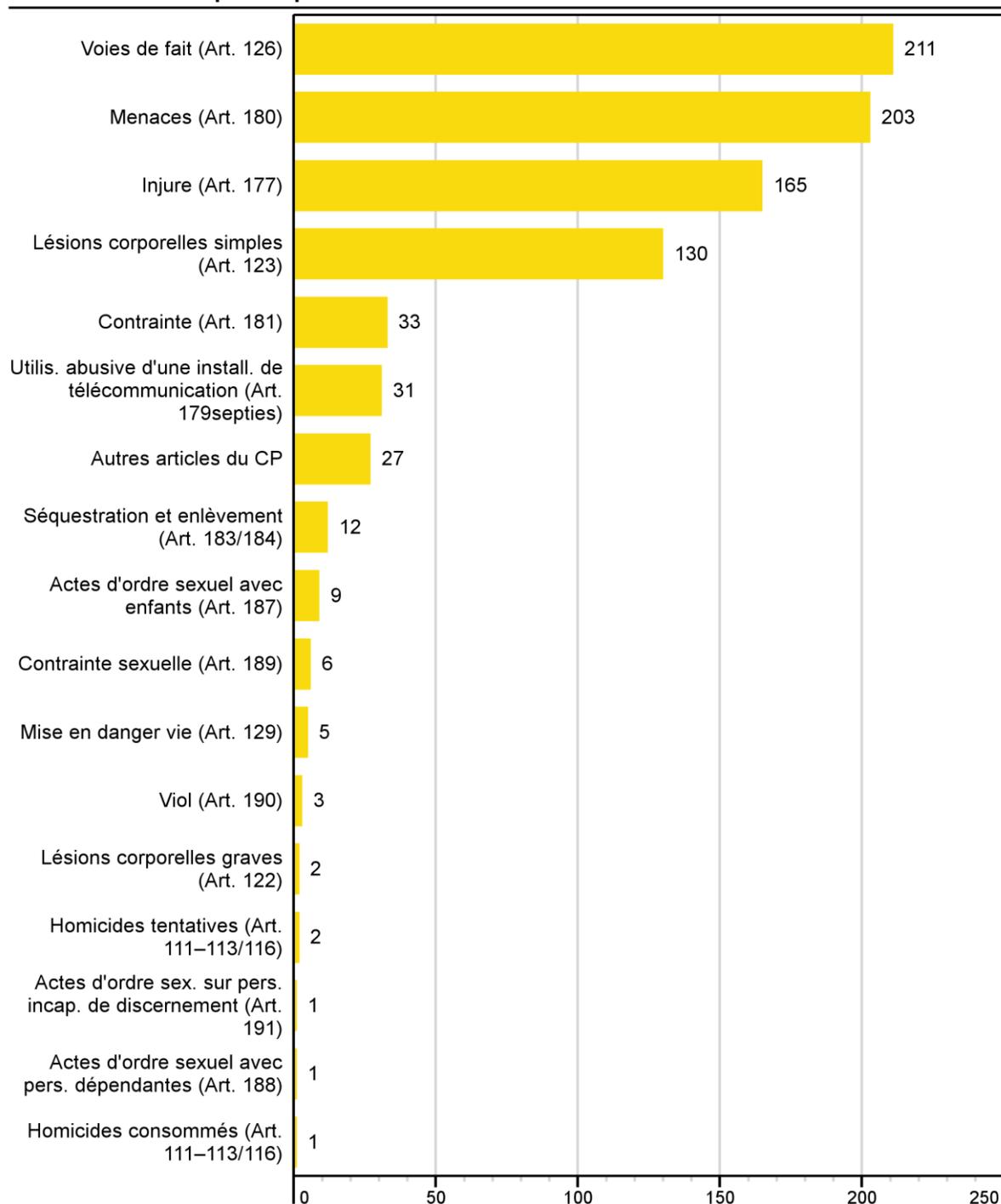
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

2.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

2.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

2.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions***Violences domestiques: évolution des infractions**

	2013	2014	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	1 027	842	-18%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	2	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	–
Lésions corporelles simples (Art. 123)	152	130	-14%
Voies de fait (Art. 126)	271	211	-22%
Mise en danger vie (Art. 129)	3	5	67%
Injure (Art. 177)	183	165	-10%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	57	31	-46%
Menaces (Art. 180)	227	203	-11%
Contrainte (Art. 181)	52	33	-37%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	12	140%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	19	9	-53%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	6	-45%
Viol (Art. 190)	9	3	-67%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	0%
Autres articles du CP ⁷	35	27	-23%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

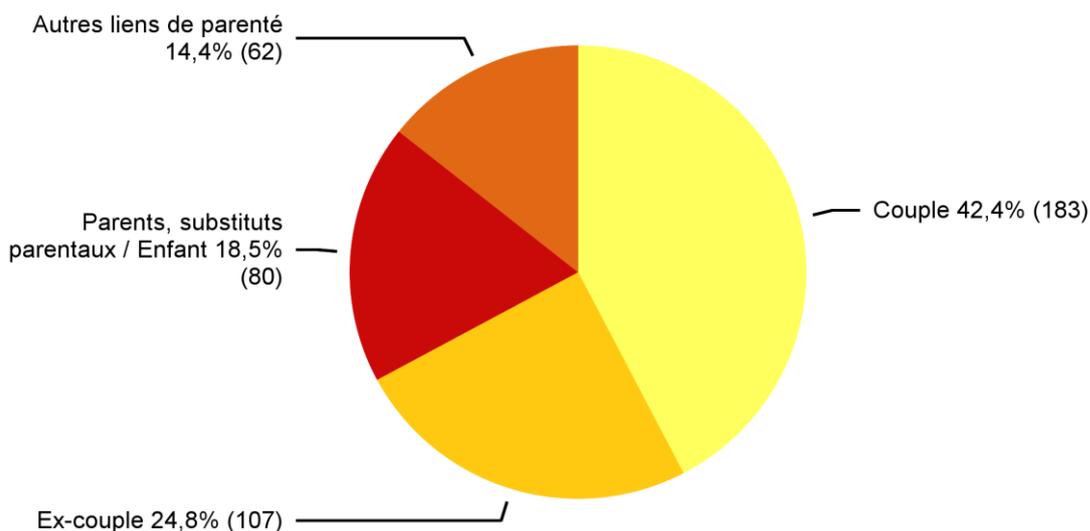
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 40% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁷ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

2.2.3 *Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu*

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

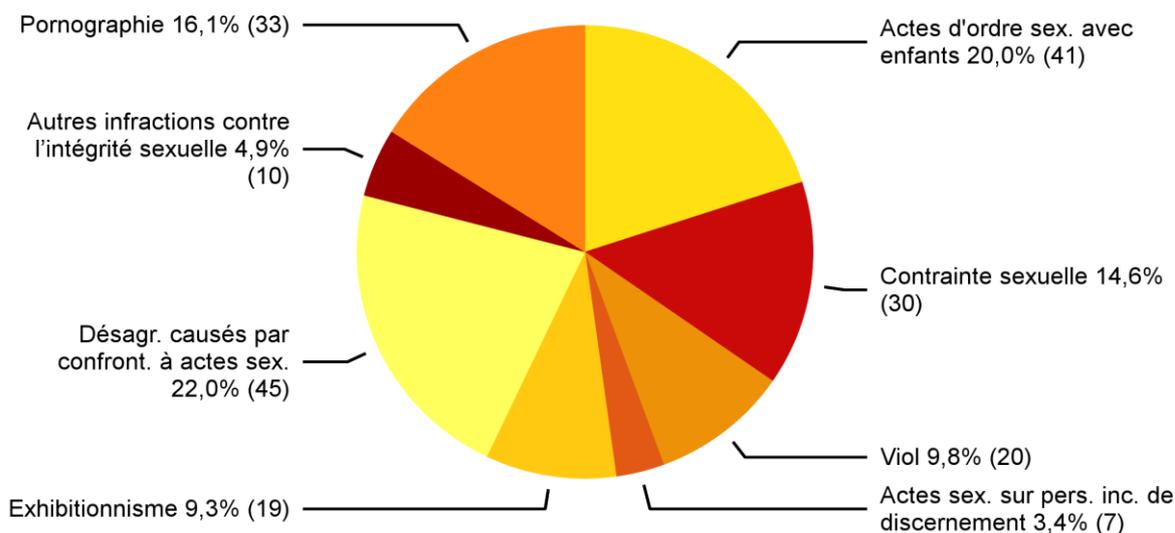
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

2.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

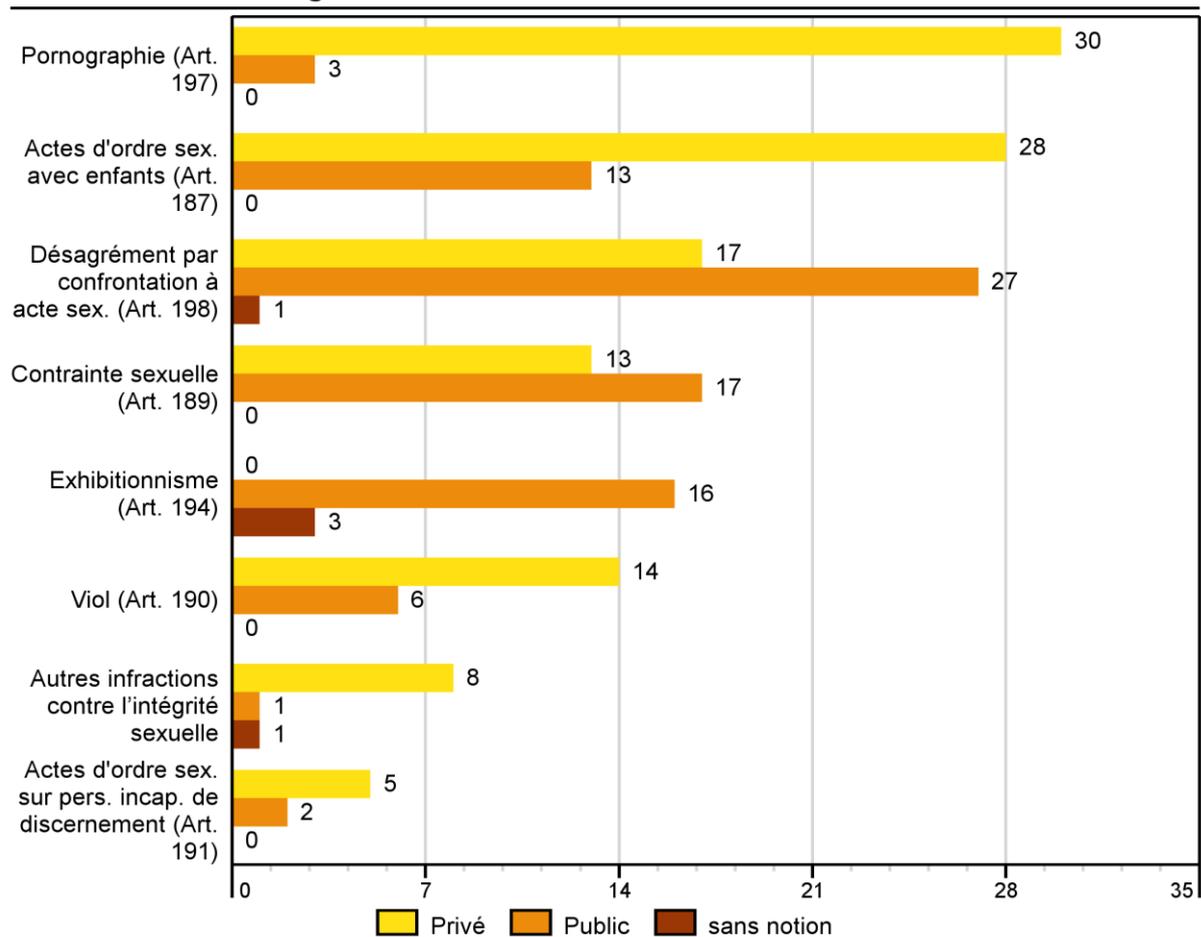
2.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	252	71,8%	205	67,8%	-19%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	94	80,9%	41	61,0%	-56%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	39	76,9%	30	66,7%	-23%
Viol (Art. 190)	25	52,0%	20	75,0%	-20%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	57,1%	7	71,4%	0%
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	57,1%	19	52,6%	36%
Pornographie (Art. 197)	37	91,9%	33	93,9%	-11%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	31	38,7%	45	57,8%	45%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	5	80,0%	10	70,0%	100%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

2.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit***Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

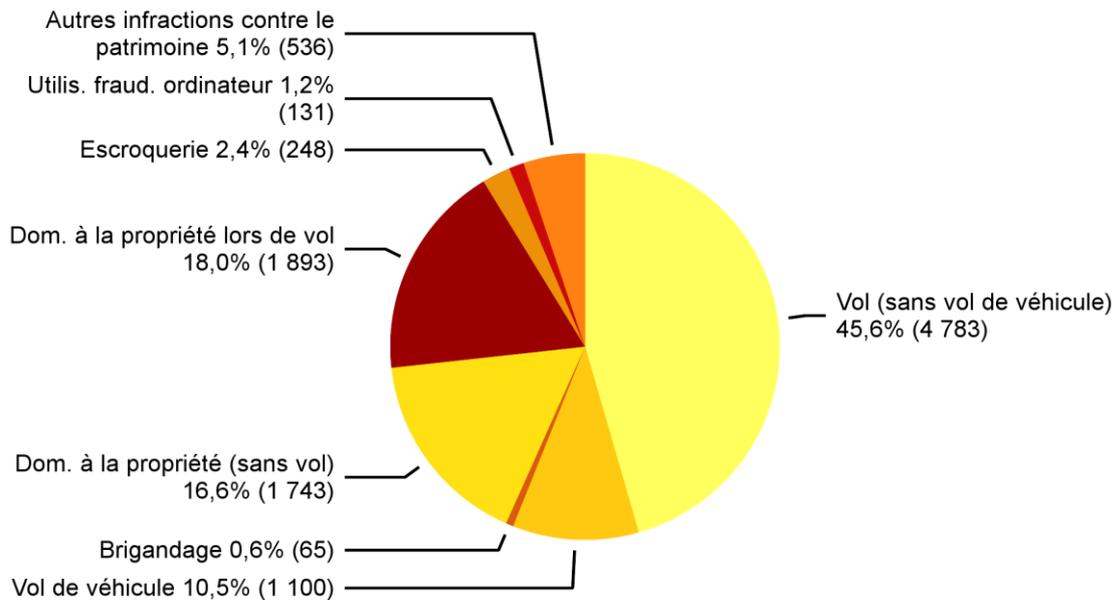
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.4 Infractions contre le patrimoine

2.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

2.4.2 *Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions***Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions**

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	11 889	21,3%	10 499	26,7%	-12%
Appropriation illégitime (Art. 137)	194	20,1%	184	20,1%	-5%
Abus de confiance (Art. 138)	147	75,5%	134	70,1%	-9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 819	19,4%	4 783	22,5%	-18%
Vol de véhicule (Art. 139)	943	5,3%	1 100	23,7%	17%
Brigandage (Art. 140)	60	53,3%	65	49,2%	8%
Soustraction de chose (Art. 141)	4	75,0%	5	80,0%	25%
Soustraction de données (Art. 143)	46	4,3%	18	11,1%	-61%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	35	14,3%	24	12,5%	-31%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 456	26,4%	1 743	39,8%	20%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	2 461	17,3%	1 893	21,2%	-23%
Escroquerie (Art. 146)	344	55,5%	248	39,5%	-28%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	147	36,7%	131	13,7%	-11%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	15	66,7%	15	80,0%	0%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	13	61,5%	12	25,0%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156)	62	12,9%	58	13,8%	-6%
Gestion déloyale (Art. 158)	7	42,9%	6	50,0%	-14%
Détournement de salaire (Art. 159)	4	50,0%	3	100,0%	-25%
Recel (Art. 160)	73	97,3%	39	100,0%	-47%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	50,0%	6	66,7%	200%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	0,0%	0	–	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	55	10,9%	32	43,8%	-42%

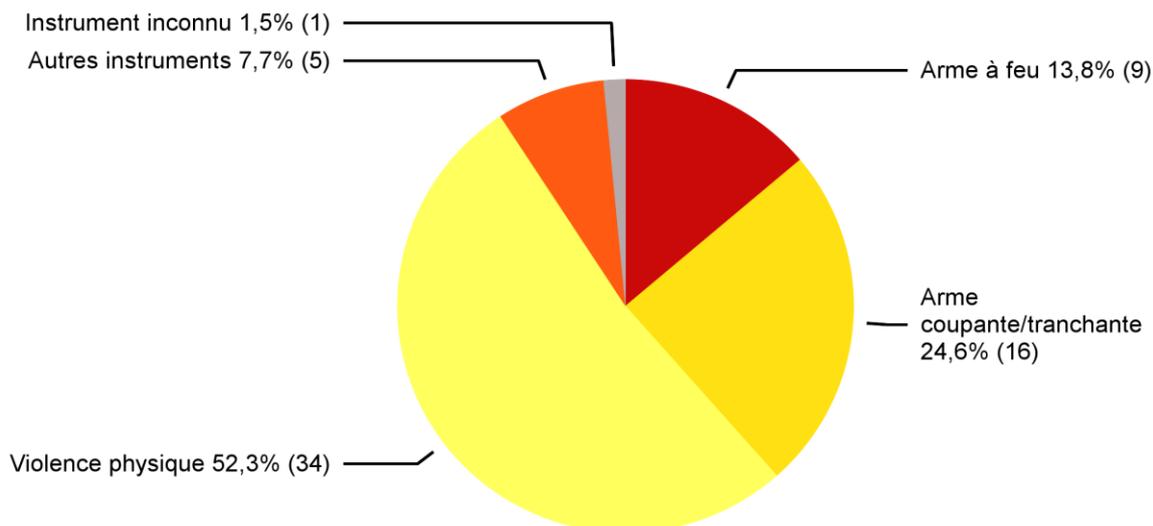
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

2.5 Brigandage

2.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

2.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	60	53,3%	65	49,2%	8%
Arme à feu	10	90,0%	9	66,7%	-10%
Arme coupante / tranchante	12	50,0%	16	37,5%	33%
Arme contondante / d'estoc	2	50,0%	0	–	-100%
Violence physique	26	42,3%	34	50,0%	31%
Menaces verbales	4	0,0%	0	–	-100%
Autres instruments	6	83,3%	5	60,0%	-17%
Instrument inconnu	0	–	1	0,0%	–

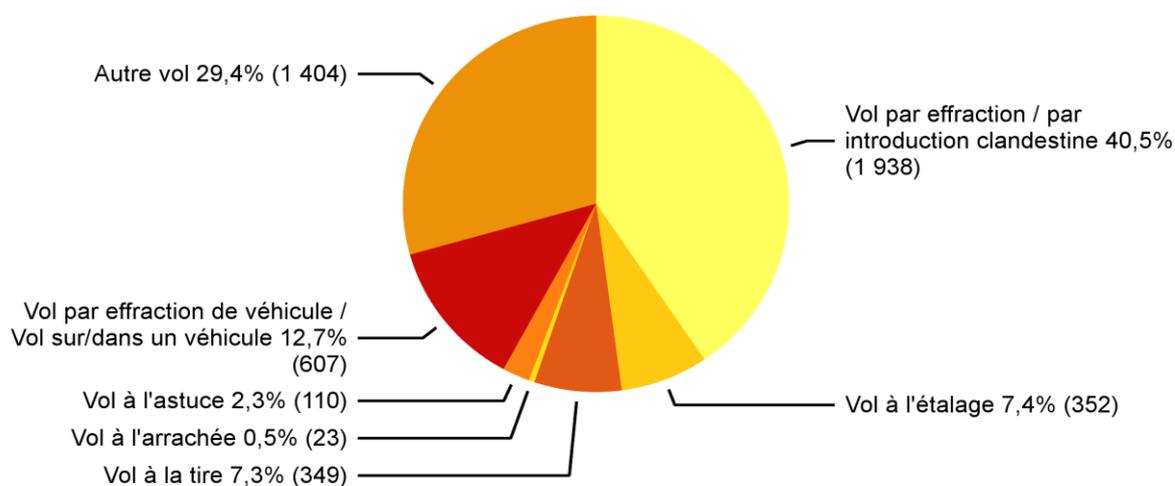
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

2.6 Vol

2.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

2.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	5 819	19,4%	4 783	22,5%	-18%
Vol sans spécification	1 586	14,8%	1 404	17,9%	-11%
Vol par effraction	1 955	18,4%	1 541	22,5%	-21%
Vol par introduction clandestine	421	20,4%	397	20,7%	-6%
Vol à l'étalage	386	74,1%	352	73,6%	-9%
Vol à l'arrachée	42	4,8%	23	26,1%	-45%
Vol à la tire	458	6,1%	349	4,9%	-24%
Vol à l'astuce	136	22,8%	110	24,5%	-19%
Vol par effraction de véhicule	506	11,9%	349	14,9%	-31%
Vol sur/dans un véhicule	329	12,8%	258	14,0%	-22%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

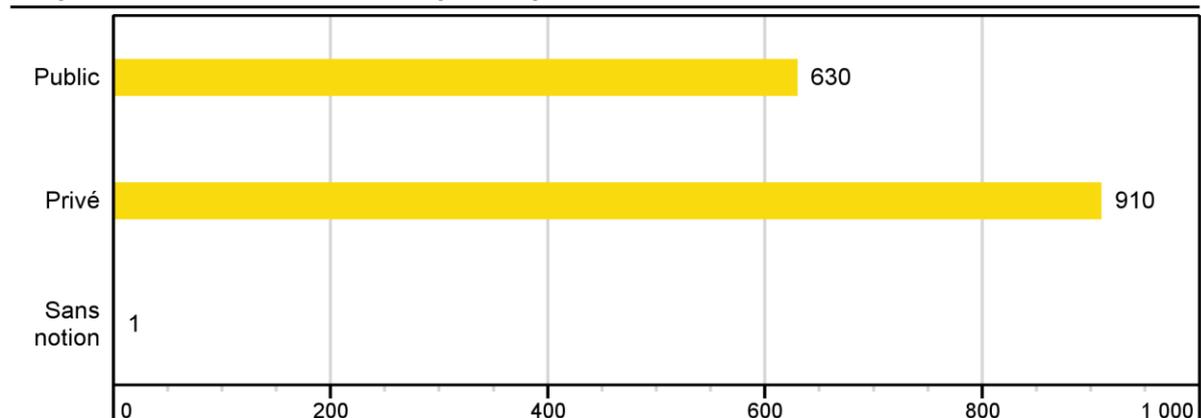
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

2.6.3 *Vol par effraction selon l'endroit*

2.6.3.1 *Vol par effraction selon l'endroit: public-privé*

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

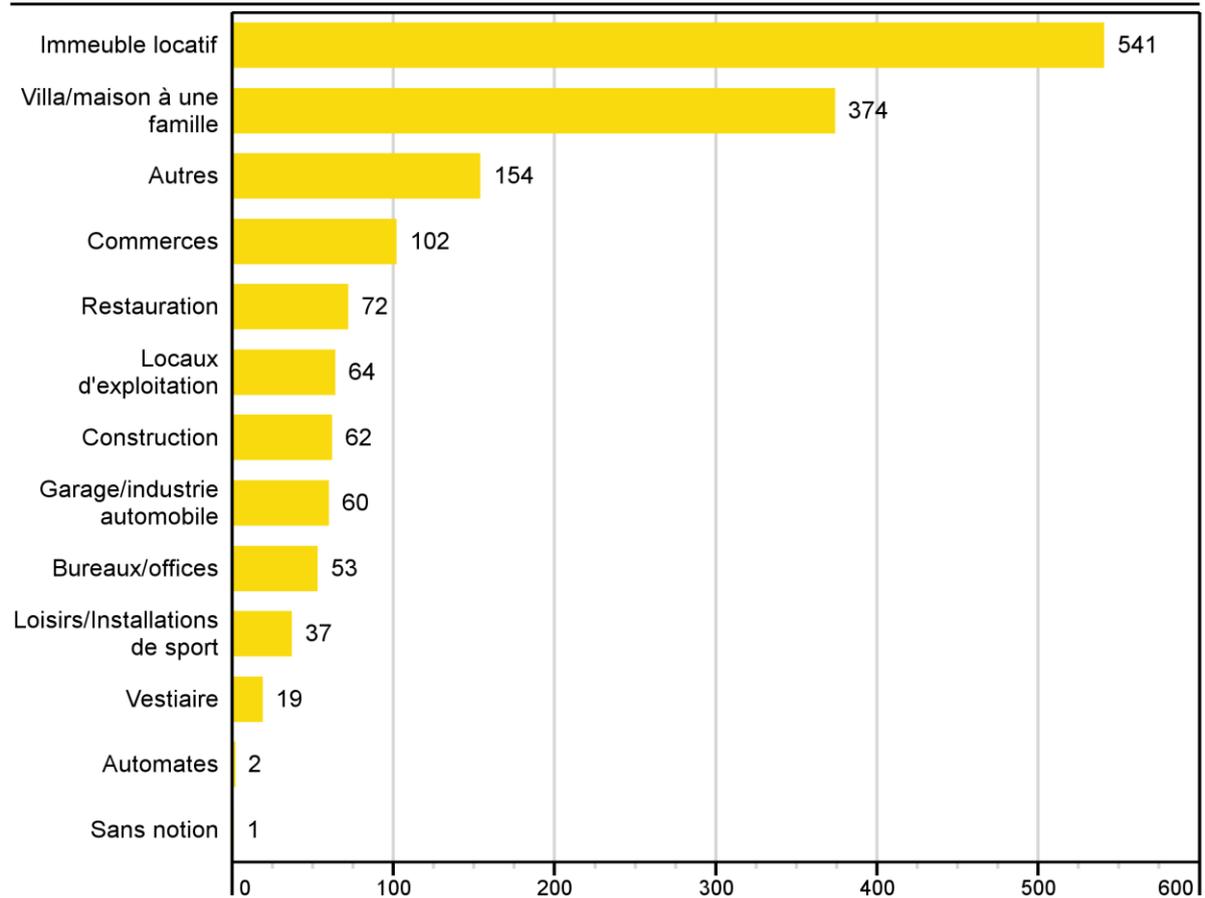
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

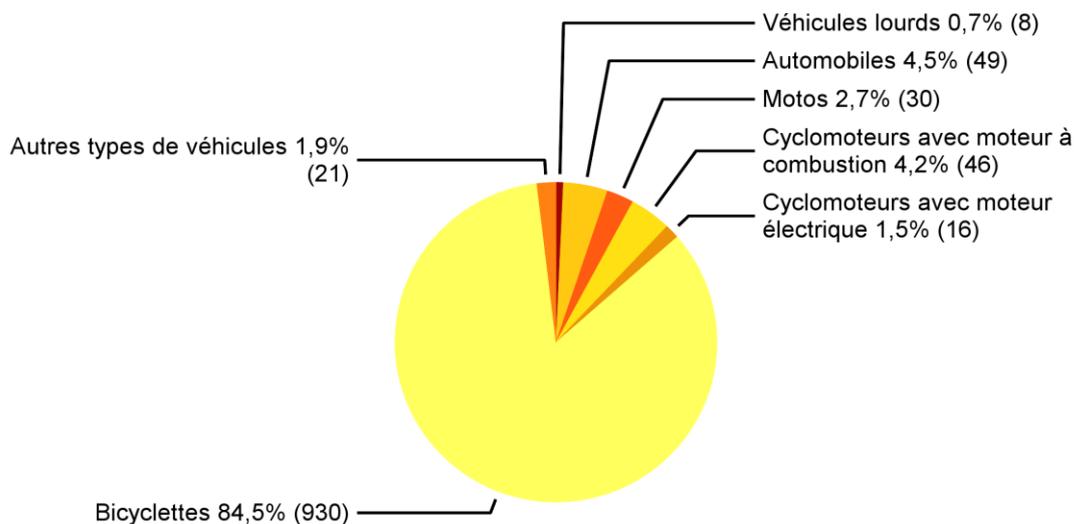
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

2.7 Vol de véhicule

2.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

2.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	943	5,3%	1 100	23,7%	17%
Véhicules lourds	5	40,0%	8	75,0%	60%
Automobiles	63	31,7%	49	16,3%	-22%
Motos	40	10,0%	30	6,7%	-25%
Cyclomoteurs ⁸	58	8,6%	62	8,1%	7%
dont avec moteur à combustion	–	–	46	8,7%	–
dont avec moteur électrique	–	–	16	6,3%	–
Bicyclettes	766	2,3%	930	25,5%	21%
Autres véhicules	11	9,1%	21	14,3%	91%

© OFS, Neuchâtel 2015

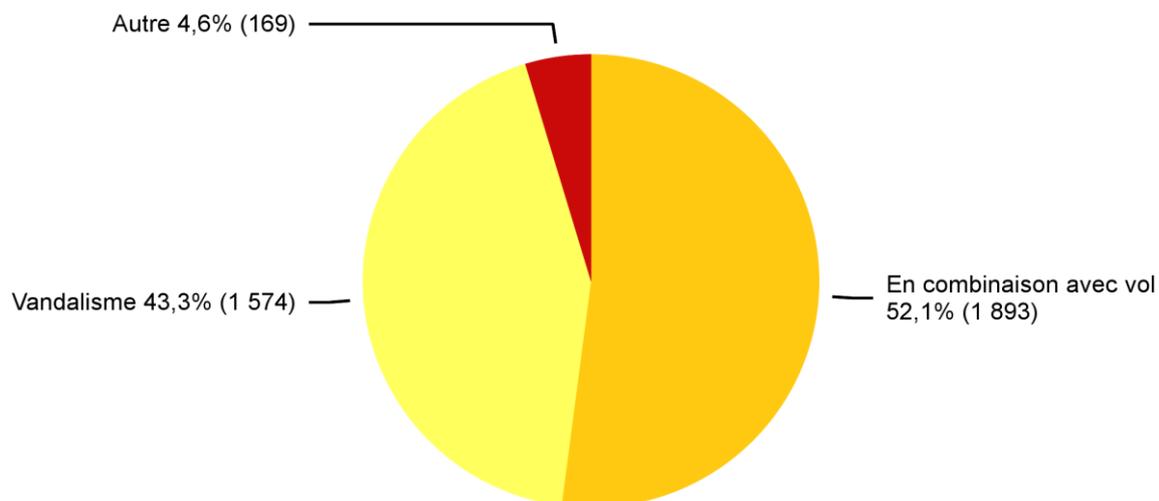
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

⁸ La distinction statistique entre cyclomoteurs selon le type de moteur n'est possible qu'à partir de 2014.

2.8 Dommages à la propriété

2.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

2.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

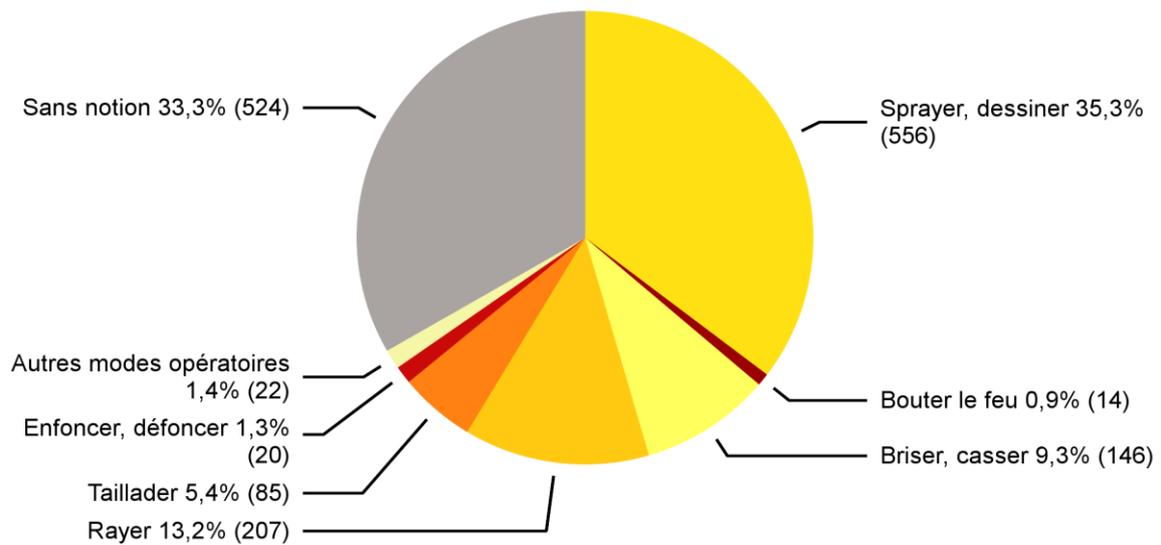
	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	3 917	20,7%	3 636	30,1%	-7%
En combinaison avec vol	2 461	17,3%	1 893	21,2%	-23%
Vandalisme	1 253	22,3%	1 574	38,5%	26%
Autre	203	51,7%	169	52,1%	-17%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

2.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 12.2.2015

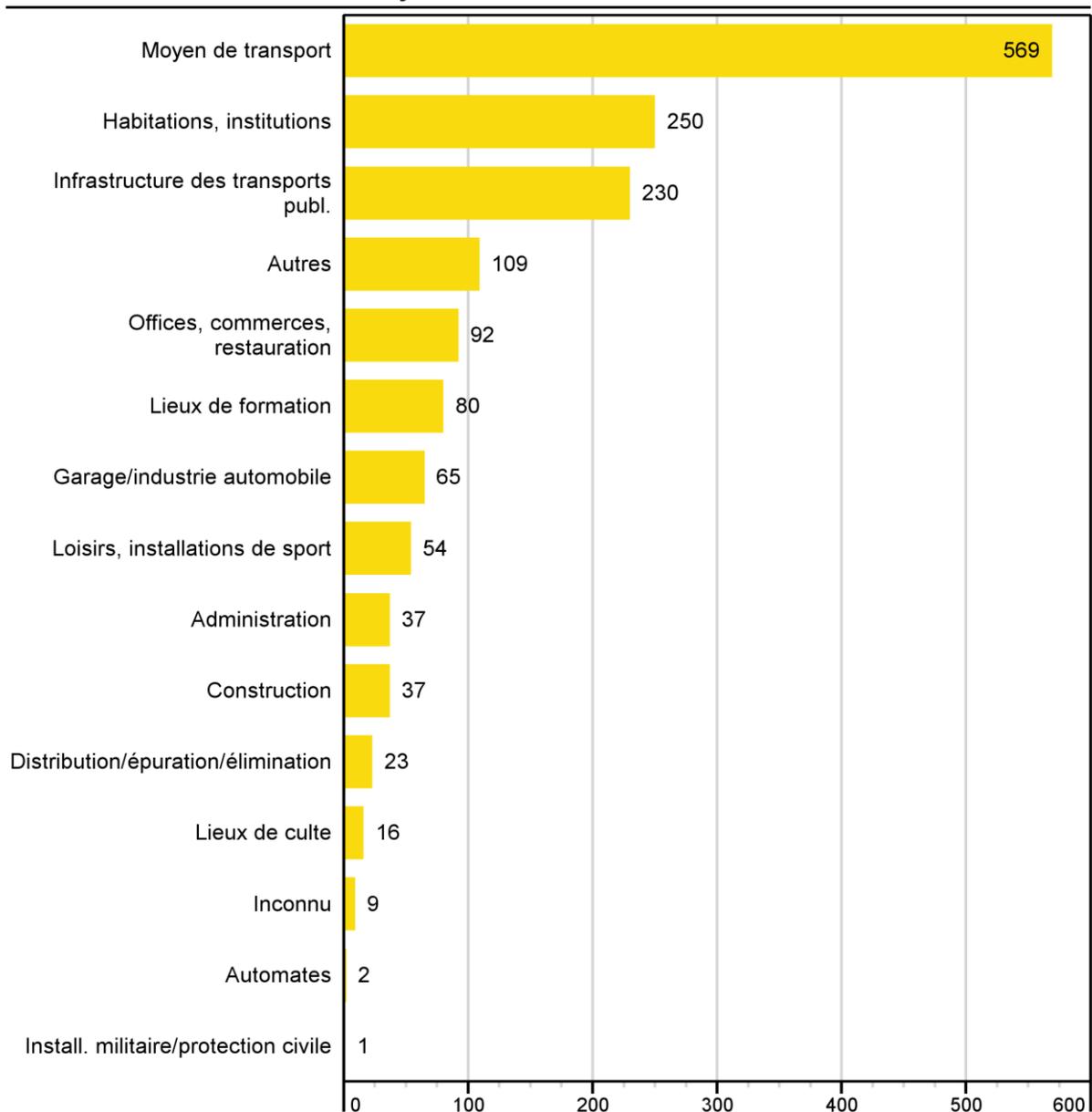
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

2.8.4 *Vandalisme selon l'endroit*

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

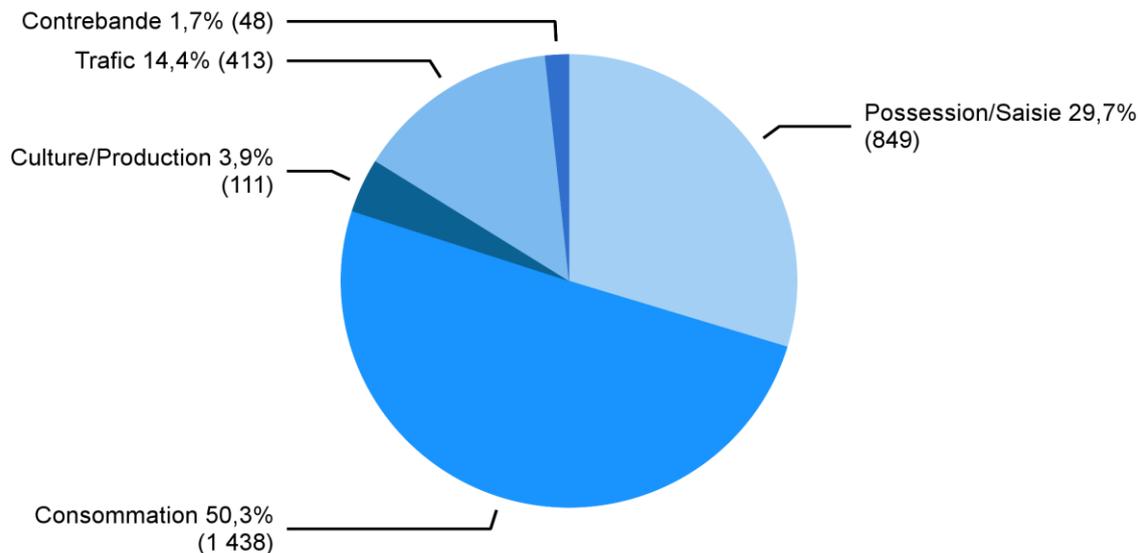
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

2.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

2.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

2.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup⁹	3 425	98,5%	2 859	98,6%	-17%
Total possession/saisie	1 230	96,2%	849	95,4%	-31%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	1 216	96,1%	834	95,3%	-31%
Possession/saisie crime	14	100,0%	15	100,0%	7%
Total consommation	1 775	99,9%	1 438	100,0%	-19%
Total culture/production	123	98,4%	111	100,0%	-10%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture / production délit	121	98,3%	111	100,0%	-8%
Culture / production crime	2	100,0%	0	–	-100%
Total trafic	259	99,6%	413	100,0%	59%
Trafic délit	206	99,5%	352	100,0%	71%
Trafic crime	53	100,0%	61	100,0%	15%
Total contrebande	38	100,0%	48	100,0%	26%
Importation, exportation, transit délit	27	100,0%	35	100,0%	30%
Importation, exportation, transit crime	11	100,0%	13	100,0%	18%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

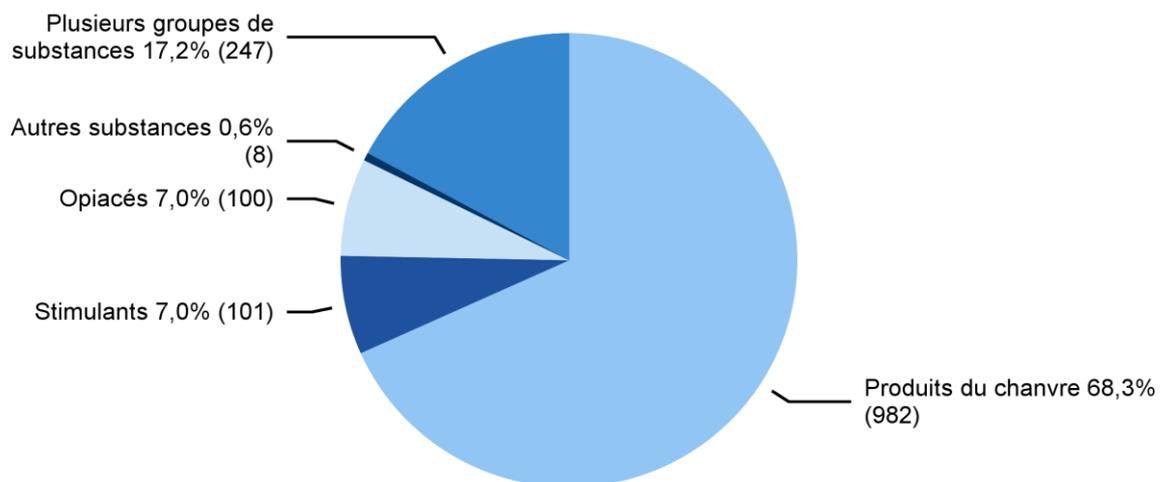
⁹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

2.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

2.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



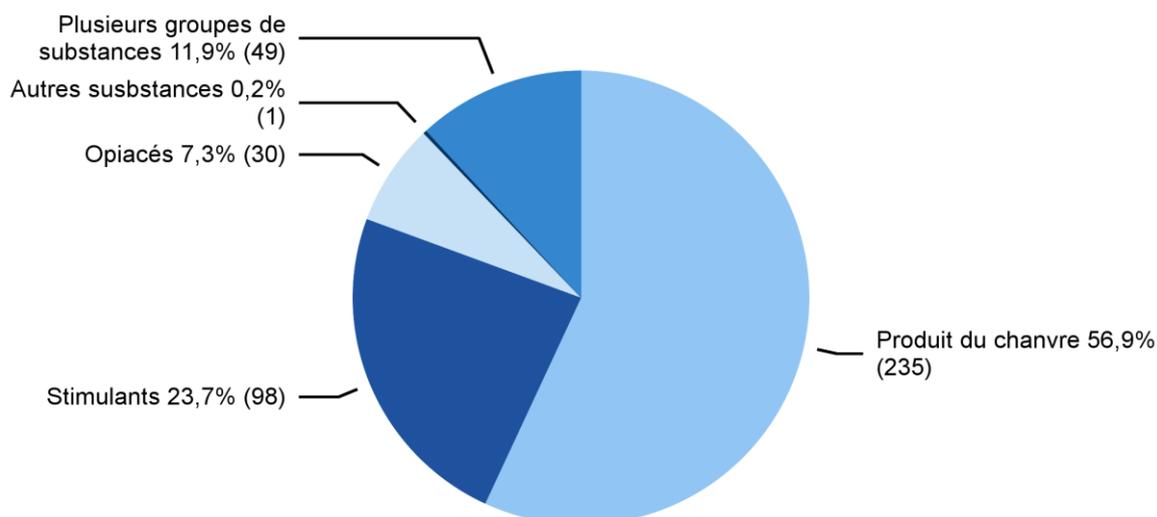
État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

2.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

2.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

2.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	694	0	21	182	98	154	89	89	46	13	2	0
Étrangers	374	0	6	44	28	91	71	91	38	5	0	0
résidents	268	0	6	40	22	61	46	63	26	4	0	0
asile	14	0	0	1	2	4	4	2	1	0	0	0
autres	92	0	0	3	4	26	21	26	11	1	0	0
Suissesses	93	0	6	33	4	16	13	11	7	2	1	0
Étrangères	28	0	3	5	2	9	2	3	4	0	0	0
résidents	25	0	3	5	2	7	2	3	3	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	210	0	10	36	43	48	32	26	12	3	0	0
Étrangers	141	0	1	9	15	44	23	26	21	2	0	0
résidents	85	0	1	7	8	27	12	15	14	1	0	0
asile	11	0	0	1	2	4	3	0	1	0	0	0
autres	45	0	0	1	5	13	8	11	6	1	0	0
Suissesses	27	0	0	6	2	9	2	5	2	0	1	0
Étrangères	6	0	0	0	1	0	1	3	1	0	0	0
résidents	5	0	0	0	1	0	0	3	1	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	241	44	11	5	2	0	303
Suisses	194	36	10	3	1	0	244
Étrangers	47	8	1	2	1	0	59
résidents	42	8	1	2	1	0	54
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	854	100	19	5	3	0	981
Suisses	503	60	14	2	2	0	581
Étrangers	351	40	5	3	1	0	400
résidents	217	31	5	2	1	0	256
asile	16	3	0	1	0	0	20
autres	118	6	0	0	0	0	124

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

2.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2013	2014	Différence
Hommes	0	2	–
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	2	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	1	–
Étrangers/ères	0	1	–
Total décès dus à la drogue	0	2	–

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

2.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	68	–	–	–	1 883
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	27	–	498,516	–	469
Haschisch	106	4	10,259	–	–
Huile de haschisch	2	–	0,074	50	–
Marijuana	583	150	530,712	–	–
Stimulants					
Amphétamine	31	2	0,299	–	–
Crack	1	–	0,001	–	–
Ecstasy	39	11 719	0,006	–	–
Khat	5	–	2,589	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	65	–	0,757	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	13	57	0,573	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	87	–	0,875	–	–
Morphine-/héroïne-base	2	8	–	–	–
Opium	2	–	0,016	–	–
Méthadone	5	2	0,672	10	–
Autres produits de substitution	2	113	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	13	–	2,217	–	–
LSD	7	20	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	4	18	0,014	–	1
Autres substances					
GHB/GBL	3	–	0,192	7	–
Autres substances stupéfiantes	9	116	0,173	–	3
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	10	119	0,000	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

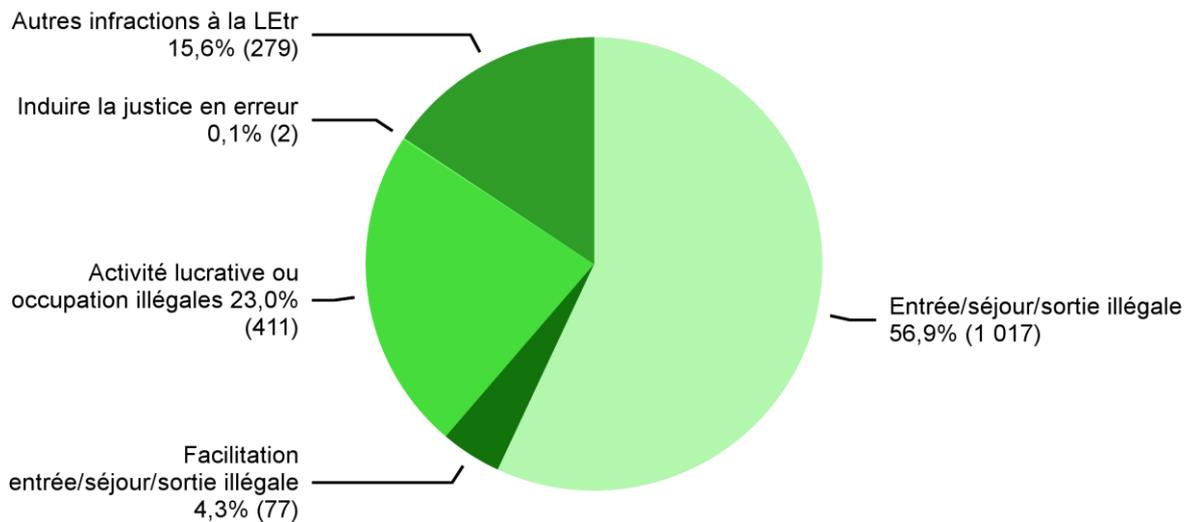
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

2.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

2.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

2.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	2 278	100,0%	1 786	99,9%	-22%
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 050	100,0%	1 017	99,9%	-3%
Viol. des dispo. sur l'entrée	315	100,0%	425	100,0%	35%
Séjour illégal	735	100,0%	591	99,8%	-20%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	1	100,0%	–
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	86	100,0%	77	100,0%	-10%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	80	100,0%	69	100,0%	-14%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	6	100,0%	8	100,0%	33%
Total activité lucrative ou occupation illégales	228	100,0%	411	100,0%	80%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	159	100,0%	281	100,0%	77%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Occupation d'étrangers non autorisée	66	100,0%	128	100,0%	94%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	2	100,0%	2	100,0%	0%
Fausses indications/dissimulation de faits	0	–	0	–	0%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	2	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	912	100,0%	279	100,0%	-69%
Non-respect assign. lieu de résidence	765	100,0%	158	100,0%	-79%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	118	100,0%	100	100,0%	-15%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	1	100,0%	–
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	–	3	100,0%	–
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	29	100,0%	17	100,0%	-41%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

3 Évolution

3.1 Tableaux

3.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Code pénal (CP)	14 391	15 337	14 209	19 024	18 777	16 446
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 493	2 515	2 385	2 763	3 425	2 859
Loi sur les étrangers (LEtr)	540	681	706	1 406	2 278	1 786

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 33: Infractions selon la loi

3.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général du Code pénal	14 391	15 337	14 209	19 024	18 777	16 446
Total vie et intégrité corporelle	1 240	1 271	965	1 388	1 134	1 066
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	5	1	2	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	2	3	0	4
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23	7	14
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530	420	434
Total patrimoine	8 900	9 526	9 224	11 973	11 889	10 499
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897	5 819	4 783
dont vol par effraction	1 196	1 414	1 422	1 964	1 955	1 541
dont vol à l'arrachée	27	16	26	29	42	23
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	1 065	908	883	821	943	1 100
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56	60	65
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693	1 456	1 743
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242	344	248
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37	62	58
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	10	6	4	7	6	15
Total honneur, domaine secret ou privé	943	995	796	1 088	1 042	968
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	163	130	126	172	180	180
Total liberté	2 288	2 601	2 431	3 340	3 259	2 739
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669	614	531
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136	113	101
Traite d'êtres humains (Art. 182)	5	0	0	1	1	3
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9	12	21
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	128	118	103	139	142	140
Total intégrité sexuelle	267	207	119	168	252	205
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	87	69	38	45	94	41
Viol (Art. 190)	39	15	13	23	25	20
Exhibitionnisme (Art. 194)	18	15	10	10	14	19
Pornographie (Art. 197)	36	28	9	29	37	33
Total danger collectif	149	177	165	187	132	123
Incendie intentionnel (Art. 221)	59	54	38	74	43	36
Total autorité publique	260	213	250	520	563	456
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	141	113	128	277	254	220
Total administration de la justice	46	38	47	92	88	96
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	3	2	4	14	14
Autres Code pénal	298	309	212	268	418	294

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Sarine	6 742	7 171	6 816	9 366	9 039	7 794
La Gruyère	2 353	2 566	2 394	3 102	2 942	2 817
La Broye	1 478	1 526	1 232	1 909	2 062	1 637
See / Lac	1 485	1 555	1 462	1 907	1 901	1 493
Sense	1 368	1 102	989	1 209	1 274	1 086
La Glâne	599	764	627	796	820	970
La Veveyse	365	635	683	693	685	625
Inconnu	1	18	6	42	54	24

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 35: Code pénal: infractions par district

3.1.4 *Code pénal: infractions par commune*

Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fribourg	4 259	4 391	4 218	5 866	5 678	4 738
Bulle	1 514	1 609	1 562	1 851	1 758	1 837
Villars-sur-Glâne	685	636	666	591	798	626
Estavayer-le-Lac	651	588	470	689	835	543
Romont (FR)	355	323	324	395	425	524
Murten	464	527	478	611	776	436
Givisiez	177	233	170	247	279	422
Düdingen	544	329	265	335	461	361
Marly	399	451	354	516	431	356
Kerzers	249	302	219	260	299	319
Granges-Paccot	231	272	257	364	287	297
Châtel-Saint-Denis	203	363	398	354	360	292
Domdidier	126	164	118	177	176	193
Avry	116	123	196	261	213	190
Wünnewil-Flamatt	251	269	200	211	257	190
Matran	91	104	77	136	120	144
Courtepin	134	147	152	213	128	141
Farvagny	49	77	52	145	92	133
Broc	121	136	84	167	116	130
Cheyres	91	88	61	127	114	121
Bas-Vully	103	109	87	99	77	112
Gruyères	78	73	80	108	90	110
Val-de-Charmey	75	73	67	86	109	110
Attalens	27	79	80	114	79	102
Belfaux	86	104	99	161	147	102
Montagny (FR)	56	48	68	98	119	93
Hauterive (FR)	73	95	79	62	74	91
Neyruz (FR)	40	62	69	124	96	88
Plaffeien	70	72	83	77	69	87
Rue	25	56	27	39	46	83
Cugy (FR)	89	63	63	72	74	81
Vuadens	51	63	45	72	106	80
Schmitten (FR)	103	94	119	90	91	77
Bösingen	76	43	57	135	53	76
Riaz	55	69	56	98	114	75
Tafers	89	69	81	105	107	70
Saint-Aubin (FR)	47	62	86	101	75	68
La Roche	44	61	39	42	43	65
Corminboeuf	29	84	84	75	65	64
Vuisternens-devant-Romont	24	77	49	48	42	64
Autres communes	2 441	2 749	2 470	3 702	3 498	2 755

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

3.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions à la LStup¹¹	2 493	2 515	2 385	2 763	3 425	2 859
Total possession/saisie	829	824	850	892	1 230	849
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	818	812	844	871	1 216	834
Possession/saisie crime	11	12	6	21	14	15
Total consommation	1 263	1 301	1 205	1 451	1 775	1 438
Total culture/production	118	135	127	135	123	111
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0
Culture / production délit	117	130	127	131	121	111
Culture / production crime	1	5	0	4	2	0
Total trafic	269	238	175	249	259	413
Trafic délit	247	193	162	214	206	352
Trafic crime	22	45	13	35	53	61
Total contrebande	14	17	28	36	38	48
Importation, exportation, transit délit	13	13	21	32	27	35
Importation, exportation, transit crime	1	4	7	4	11	13

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

3.1.6 *Loi sur les stupéfiants: infractions par district*

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Sarine	1 044	1 161	1 195	1 355	2 004	1 537
La Gruyère	570	558	397	519	513	488
La Broye	317	277	316	388	274	217
Sense	160	163	160	123	242	215
See / Lac	216	189	141	163	182	148
La Glâne	107	100	84	101	114	113
La Veveyse	77	67	91	111	87	113
Inconnu	2	0	1	3	9	28

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

¹¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

3.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune*

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fribourg	839	873	923	1 022	1 612	1 266
Bulle	453	396	263	285	355	339
Estavayer-le-Lac	185	104	181	257	132	78
Châtel-Saint-Denis	48	29	68	72	41	76
Romont (FR)	46	59	56	59	63	71
Villars-sur-Glâne	30	35	44	31	44	61
Bösingen	14	11	13	26	10	51
Düdingen	50	35	52	25	61	47
Marly	26	76	59	113	83	37
Montagny (FR)	14	14	12	20	14	35
Wünnewil-Flamatt	24	29	24	22	53	35
Plaffeien	19	17	13	2	30	29
Gurmels	16	10	5	3	10	27
Murten	59	64	53	38	66	26
Vaulruz	41	43	28	53	32	26
Schmitten (FR)	11	10	18	18	14	24
Bas-Vully	14	9	13	44	52	22
Gruyères	4	6	1	12	5	22
Attalens	13	17	9	9	10	18
Givisiez	8	9	31	44	15	17
Cugy (FR)	12	2	11	5	3	16
Granges-Paccot	26	22	29	22	31	16
Kerzers	40	19	15	18	19	16
Domdidier	27	38	19	18	16	15
Matran	16	15	0	2	4	15
Courtepin	24	19	17	12	10	14
Belfaux	9	13	19	18	16	13
Les Montets	9	12	4	9	14	13
Bas-Intyamon	1	0	13	2	0	12
Hauterive (FR)	6	40	7	10	8	12
Siviriez	7	3	2	2	12	12
Farvagny	14	2	5	4	8	11
Lully (FR)	20	22	22	11	0	11
Neyruz (FR)	5	12	2	6	4	11
Vuadens	5	13	21	14	11	11
Cottens (FR)	5	0	2	0	2	10
Grandvillard	1	0	2	4	0	10
La Brillaz	6	0	3	4	2	10
La Roche	9	3	10	2	4	10
Sâles	0	5	7	3	20	10
Autres communes	337	429	309	442	539	304

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

3.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général infractions à la LEtr	540	681	706	1 406	2 278	1 786
Total entrée/séjour/sortie illégal	298	397	365	719	1 050	1 017
Violation des dispositions sur l'entrée	85	157	157	306	315	425
Séjour illégal	212	240	208	413	735	591
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	1	0	0	0	0	1
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	45	47	43	70	86	77
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	45	47	42	69	80	69
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	1	1	6	8
Total activité lucrative ou occupation illégales	181	183	185	266	228	411
Exercer une activité lucrative sans autoris.	122	129	106	184	159	281
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	1	1	2	3	2
Occupation d'étrangers non autorisée	59	53	78	80	66	128
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	1	0	2	3	2	2
Fausse indications/dissimulation de faits	1	0	0	1	0	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2	2	2	2
Total autres infractions à la LEtr	15	54	111	348	912	279
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	81	221	765	158
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	15	37	25	111	118	100
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	1	0	1	0	1
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	5	4	1	0	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	11	1	14	29	17

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

3.1.9 *Loi sur les étrangers: infractions par district*

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Sarine	250	353	452	948	1 742	1 025
La Gruyère	93	96	116	167	147	277
See / Lac	34	91	27	44	54	155
La Broye	66	62	51	71	111	126
Sense	52	27	11	76	79	93
La Veveyse	15	1	31	31	34	48
La Glâne	30	50	15	39	71	37
Inconnu	0	1	3	30	40	25

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district

3.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fribourg	140	242	301	699	1 601	787
Bulle	31	64	57	112	99	157
Kerzers	2	18	8	12	9	52
Vuadens	0	5	3	4	7	44
Granges-Paccot	11	16	8	32	13	42
Marly	10	22	21	21	20	40
Murten	12	26	4	11	19	36
Villars-sur-Glâne	14	17	42	77	55	33
Düdingen	17	15	2	56	42	32
Ried bei Kerzers	0	0	3	0	7	31
Romont (FR)	8	28	2	20	46	30
Domdidier	6	3	9	13	10	28
Givisiez	8	5	21	25	10	26
Châtel-Saint-Denis	5	0	19	18	29	23
Montagny (FR)	1	4	4	11	11	19
Les Montets	0	6	0	0	3	18
Wünnewil-Flamatt	3	5	3	14	4	17
Vaulruz	6	0	6	2	14	15
Broc	3	6	6	7	10	13
Cugy (FR)	9	0	0	1	17	12
Val-de-Charmey	9	5	1	5	1	12
Estavayer-le-Lac	35	26	3	19	22	11
Farvagny	8	9	0	0	0	11
Belfaux	9	2	3	10	11	10
Bösingen	13	1	4	0	3	10
Giffers	0	0	0	0	0	10
Schmitten (FR)	3	0	0	1	12	10
Avry	8	10	8	19	8	9
Gurmels	2	2	0	2	2	9
Hauterive (FR)	0	1	0	1	4	9
Misery-Courtion	5	5	3	6	1	8
Neyruz (FR)	3	0	0	5	4	8
Corminboeuf	0	1	2	5	0	7
La Brillaz	2	2	0	9	2	7
Le Pâquier (FR)	8	1	18	0	2	7
Pont-en-Ogoz	2	0	4	13	0	7
Semsaies	0	0	6	0	0	7
Villarsel-sur-Marly	0	3	–	0	0	7
Dompierre (FR)	0	1	8	4	9	6
Galmiz	0	0	0	2	0	6
Autres communes	147	130	127	170	171	160

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune

3.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence	2 109	2 105	1 645	2 547	2 247	2 050
Violence grave (exercée)	46	30	37	50	35	39
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	1	7	4	2	5
Homicides avec arme à feu	0	1	5	1	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	1	3	0	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	1	0	0	2
Homicides autre instrument	0	0	0	0	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23	7	14
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	4	5	0	1
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	1
Lés. corp. graves avec violence physique	2	11	9	17	4	4
Lés. corp. graves autre instrument	0	1	1	1	3	6
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	3	0	0	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	2	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	39	15	13	23	25	20
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	1	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 487	1 479	1 133	1 791	1 536	1 422
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530	420	434
Voies de fait (Art. 126)	611	578	420	573	549	446
Participation à rixe (Art. 133) ¹²	79	89	62	137	74	75
Participation à agression (Art. 134) ¹²	35	41	34	47	16	30
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	45	49	38	56	59	65
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136	113	101
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9	12	21
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	31	17	25	39	30
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	141	113	128	277	254	220
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	576	596	475	706	676	589
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669	614	531
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	19	17	37	62	58

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 43: Infractions de violence

¹² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violence domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence domestiques	500	735	693	1 095	1 027	842
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	3	0	2	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	2	0	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2	2	0	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	79	114	83	149	152	130
Voies de fait (Art. 126)	120	167	196	271	271	211
Mise en danger vie (Art. 129)	3	8	7	6	3	5
Injure (Art. 177)	96	109	128	227	183	165
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	60	53	70	57	31
Menaces (Art. 180)	114	187	170	246	227	203
Contrainte (Art. 181)	25	24	24	58	52	33
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	6	2	6	5	12
Actes sexuels enfant (Art. 187)	12	23	1	9	19	9
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	8	1	4	11	6
Viol (Art. 190)	7	6	3	10	9	3
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	0	0	1	1
Autres articles du CP ¹³	6	18	19	35	35	27

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

¹³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

3.1.13 *Infractions contre le patrimoine***Infractions contre le patrimoine**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total patrimoine¹⁴	8 900	9 526	9 224	11 973	11 889	10 499
Appropr. illégitime (Art. 137)	132	149	141	165	194	184
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	77	148	147	134
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897	5 819	4 783
Vol de véhicule (Art. 139)	1 065	908	883	821	943	1 100
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56	60	65
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	1	1	4	5
Soustraction de données (Art. 143)	16	104	102	61	46	18
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	7	14	19	21	35	24
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693	1 456	1 743
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 330	1 734	1 706	2 460	2 461	1 893
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242	344	248
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	92	110	177	216	147	131
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	14	5	22	15	15
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	11	9	14	10	13	12
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37	62	58
Gestion déloyale (Art. 158)	5	8	1	6	7	6
Détournement de salaire (Art. 159)	1	1	6	0	4	3
Recel (Art. 160)	51	55	10	77	73	39
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	2	1	2	2	6
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	2	1	1	2	0
Autres infractions contre le patrimoine	38	31	20	37	55	32

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

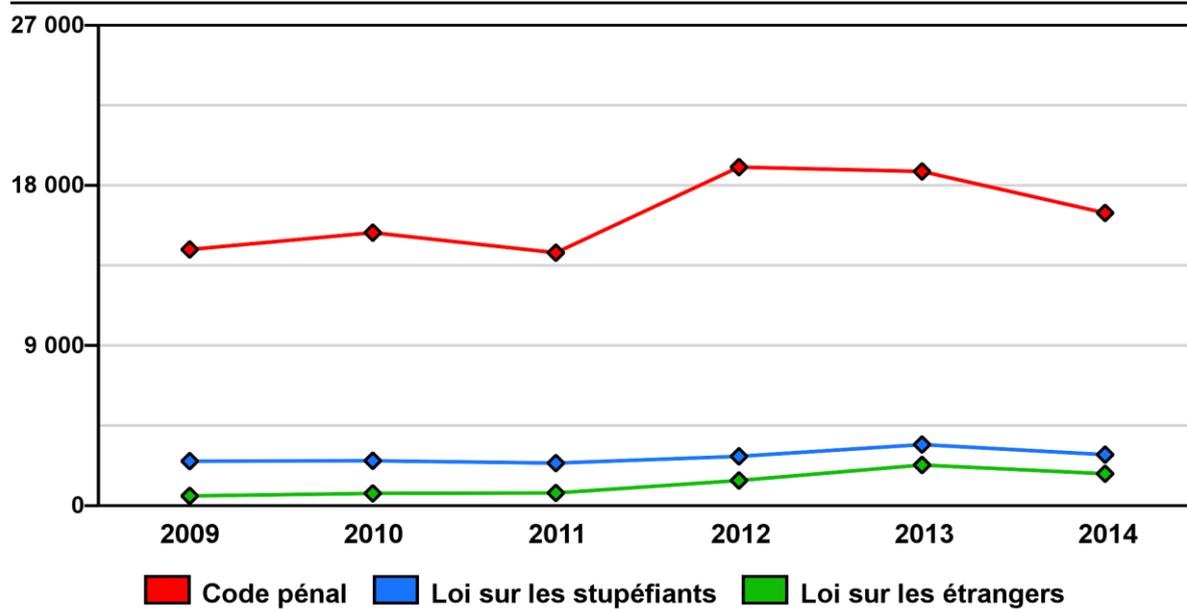
¹⁴ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

3.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

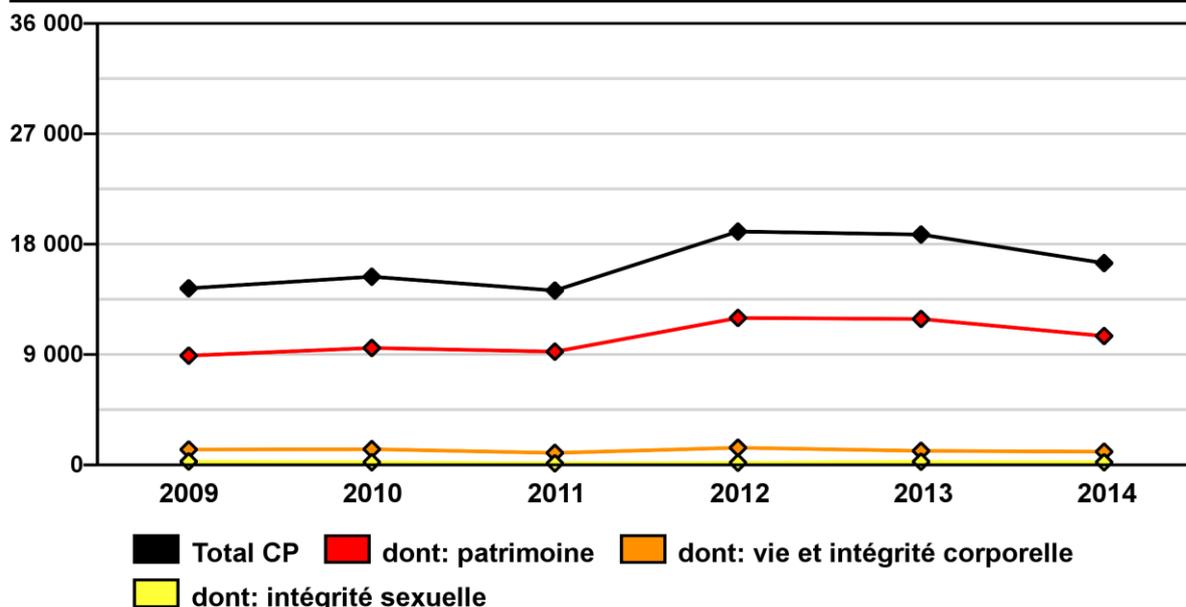
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 36: Infractions selon la loi

3.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 12.2.2015

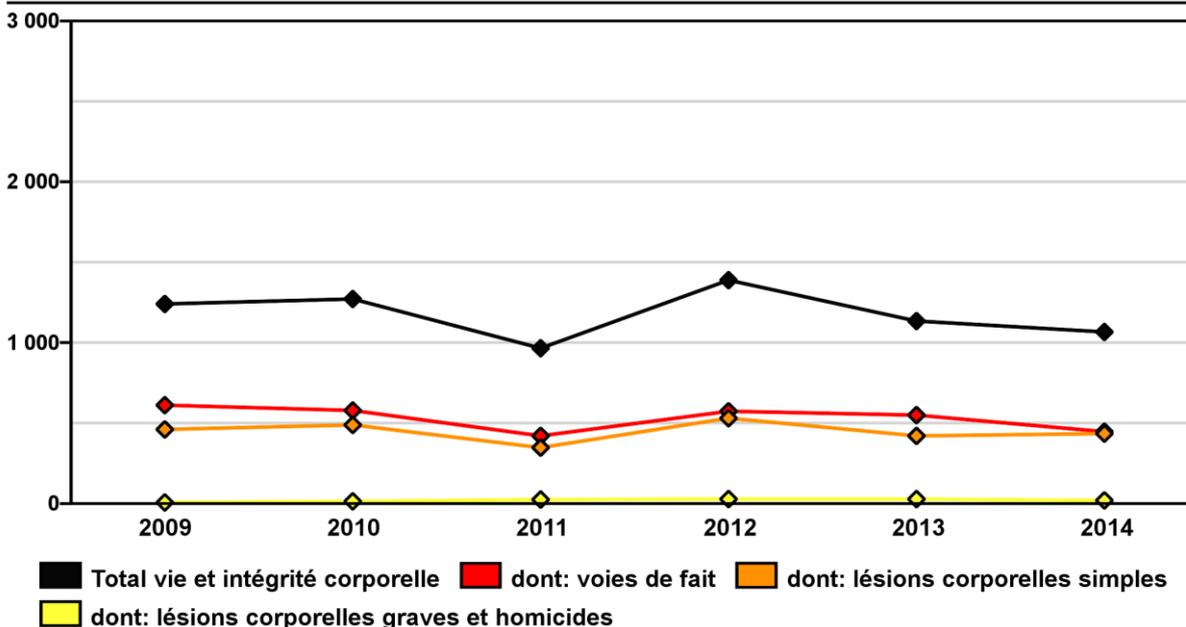
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

3.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 12.2.2015

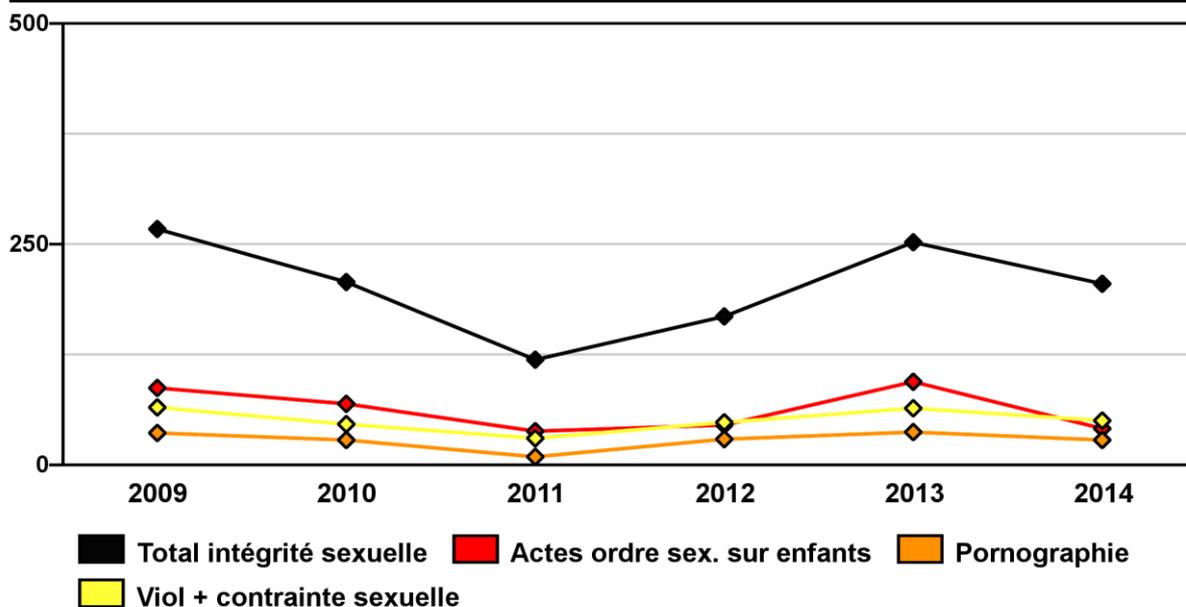
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

3.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 12.2.2015

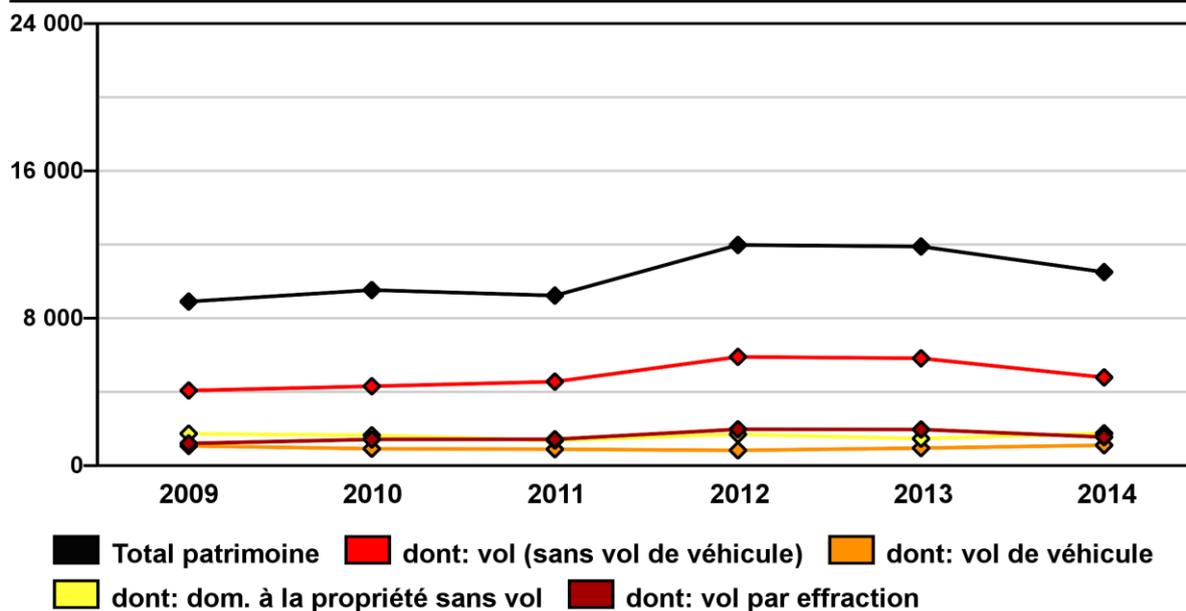
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

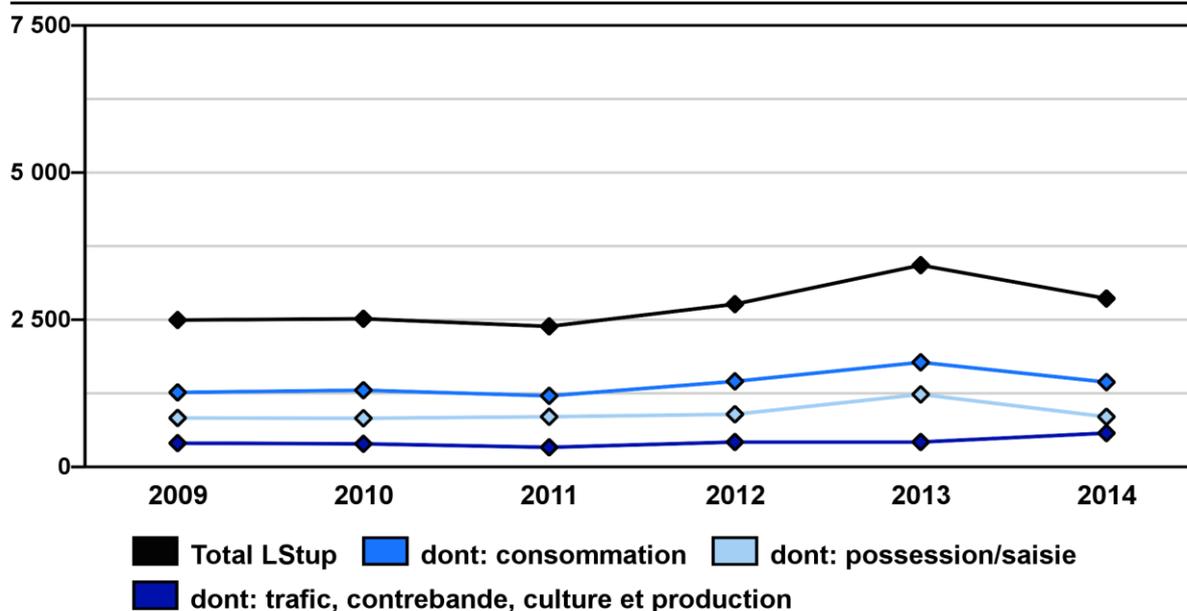


État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

3.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹⁵**Infractions à la loi sur les stupéfiants**

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4 Suppléments cantonaux

4.1 En un coup d'œil

4.1.1 Fréquences flashes en 2014

- | | |
|---|--|
| ⇒ Tous les 2 ½ mois (2013=6 mois)*
– 1 homicide ou tentative d'homicide | ⇒ Toutes les 22 heures (24 heures)
– 1 dispositif de recherche |
| ⇒ Tous les 46 jours (28 jours)
– 1 accident mortel de la circulation | ⇒ Toutes les 18 heures (17 heures)
– 1 menace |
| ⇒ Tous les 16 jours (15 jours)
– 1 engagemement MO | ⇒ Toutes les 15 heures
– 1 disparition annoncée (16 heures)
– 1 violence domestique (14 heures) |
| ⇒ Tous les 6 jours (7 jours)
– 1 brigandage | ⇒ Toutes les 6 heures (6 heures)
– 1 accident de la circulation |
| ⇒ Tous les 2 ½ jours (2 ½ jours)
– 1 infraction contre l'intégrité sexuelle
– 1 levée de corps | ⇒ Toutes les 5 ½ heures (6 heures)
– 1 dommage à la propriété (sans vol) |
| ⇒ Toutes les 47 heures (38 heures)
– 1 empêchement d'accomplir un acte officiel | ⇒ Toutes les 5 heures (4 heures)
– 1 vol par effraction |
| ⇒ Toutes les 40 heures (37 heures)
– 1 violence contre autorités et fonctionnaires | ⇒ Toutes les 4 ½ heures (4 ½ heures)
– 1 personne en difficulté |
| ⇒ Toutes les 35 heures (35 heures)
– 1 incendie | ⇒ Toutes les 2 heures (2 heures)
– 1 violence et incivilité |
| ⇒ Toutes les 28 heures (24 heures)
– 1 intervention à risque | ⇒ Toutes les 90 minutes (90 minutes)
– 1 vol |
| ⇒ Toutes les 26 heures (20 heures)
– 1 vol à la tire | |

* entre parenthèses = chiffres 2013

© 2015 Pol cant FR

Tableau 46: Fréquences flashes 2014

4.1.2 Chiffres-clés

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Population	278'493	284'668	291'395	297'622	2%
Parc automobiles	230'722	239'075	245'772	252'358	3%
Affaires traitées	33'713	37'606	38'783	36'216	-7%
Total général du Code pénal	14'209	19'024	18'777	16'446	-12%
Homicides (y c, tentatives)	6	4	2	5	--
Infractions contre le patrimoine	9'224	11'973	11'889	10'499	-12%
Total vols (sans vols de véhicule) (Art. 139)	4'551	5'897	5'819	4'783	-18%
Vols par effraction	1'422	1'964	1'740 ¹⁶	1'541	-11% ¹⁶
Vols par effraction de véhicule	330	491	506	349	-31%
Vols sur/dans un véhicule	147	284	329	258	-22%
Brigandages	38	56	60	65	8%
Infractions contre l'intégrité sexuelle	119	168	252	205	-19%
Violences ou menaces contre autorités ou fonctionnaires	128	277	254	220	-13%
Empêchement d'accomplir un acte officiel	67	194	227	189	-17%
Total infractions à la LStup	2'385	2'763	3'425	2'859	-17%
Total infractions à la LEtr	706	1'406	2'278	1'786	-22%
Incendies	344	325	250	253	1%
Disparitions annoncées	466	443	545	604	11%
Personnes en difficultés	1'749	1'835	1'921	1'952	2%
Violences et incivilités	3'880	4'079	3'906	3'990	2%
Interventions pour violences domestiques	685	669	627	585	-7%
Taux d'élucidation infractions au Code pénal	27%	37%	35%	39%	

© 2015 Pol cant FR

Tableau 47: Chiffres-clés

¹⁶ Un report de vols par effraction 2012 a été faussement comptabilisé en 2013. Le chiffre pris en compte à la SPC est de 1'955 alors que le chiffre réel est de 1'740 vols par effraction. L'évolution 2013-2014 passe donc de -21 % (chiffre SPC) à -11 % (réalité).

4.1.3 *Activités*

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Effectif total	624	673	658	669	(634 EPT) 2%
dont policiers	474	515	501	509	(496 EPT) 2%
Total des heures supplémentaires	105'821	122'212	121'009	124'594	3%
solde au 31 décembre	56'414	63'671	65'894	71'649	9%
Appels au CEA (117, 112, 118)	90'365	89'279	102'479	103'037	1%
Identifications par le CIJ	563	792	725	796	10%
Transports de détenus	3'579	5'016	5'452	5'286	-3%
Alarmes traitées	2'652	2'767	3'521	1'950	-45%
Amendes d'ordre encaissées	6'355'329.-	6'714'714.-	6'425'417.-	6'288'614.-	-2%
Prestations facturées	4'260'093.-	4'322'659.-	4'551'171.-	5'230'740.-	15%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 48: Activités

4.1.4 *Le travail au quotidien*

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Affaires traitées	92	103	106	99	-7%
dont plaintes pénales enregistrées	28	33	31	28	-8%
dont réquisitions traitées	50	51	52	51	-2%
Rapports de police établis	45	48	51	41	-19%
Transports de prévenu(e) et détenu(e)	10	14	15	14	-3%
Appels entrant au CEA (117, 112, 118)	248	245	281	282	0%
Alarmes entrant au CEA	7	8	10	5	-50%
Contrôles radar	12	12	11	10	-9%
Constats d'accident de la circulation	4	4	4	4	0%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 49: Le travail au quotidien

4.2 Incendies

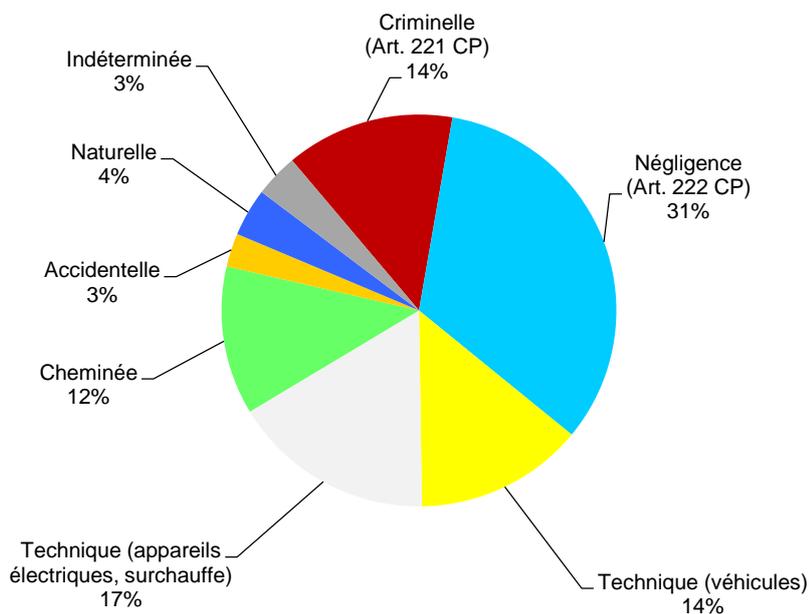
4.2.1 Incendies : cause et évolution

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Total des incendies	344	325	250	253	1%
Criminelle (Art. 221 CP)	59	66	35	35	0%
Négligence (Art. 222 CP)	138	100	77	84	9%
Technique (véhicules)	31	40	26	35	35%
Technique (autres)	47	43	43	42	-2%
Feu de cheminée	26	41	40	31	-23%
Accidentelle	38	19	11	7	-36%
Cause naturelle	1	4	7	10	43%
Cause indéterminée	4	12	11	9	-18%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 50 : Incendies : cause et évolution

4.2.2 Incendies : répartition selon la cause



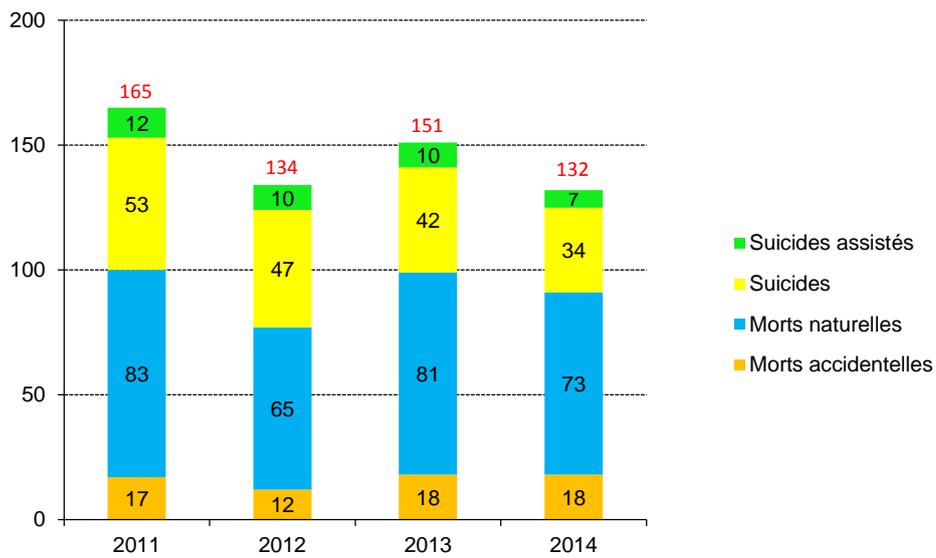
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 42 : Incendies : répartition selon la cause

4.3 Levées de corps

4.3.1 Levées de corps : tendance et origine des décès



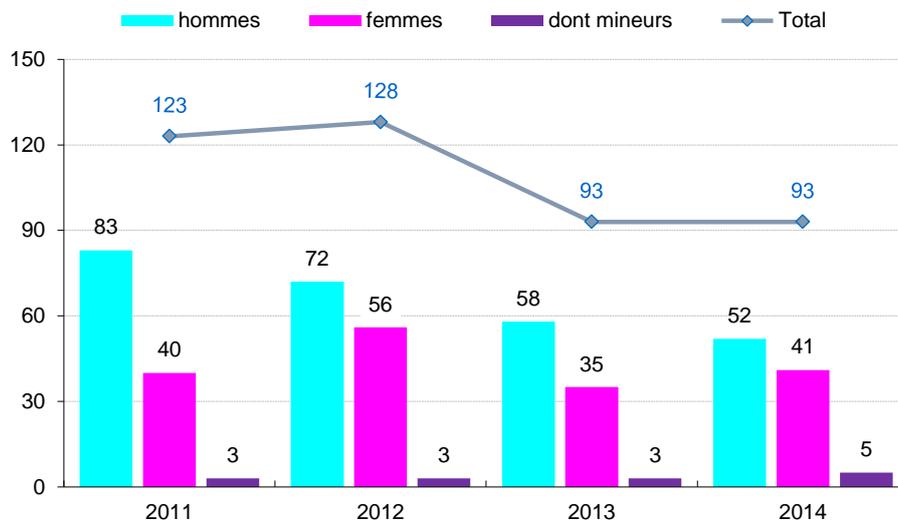
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 43 : Levées de corps : tendance et origine des décès

4.4 Suicides et tentatives de suicides

4.4.1 Suicides et tentatives de suicides : évolution

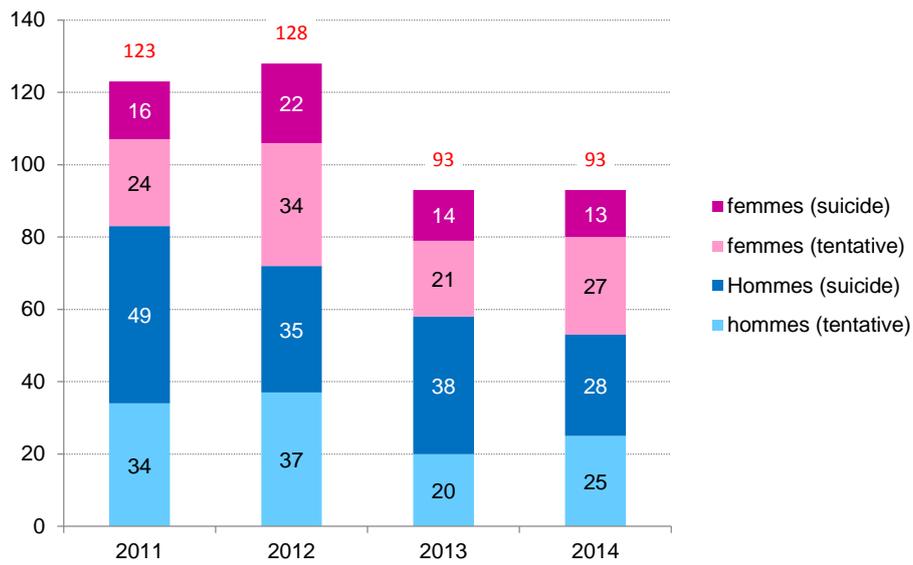


Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 44 : Suicides et tentatives de suicides : évolution

4.4.2 Suicides et tentatives de suicides : répartition



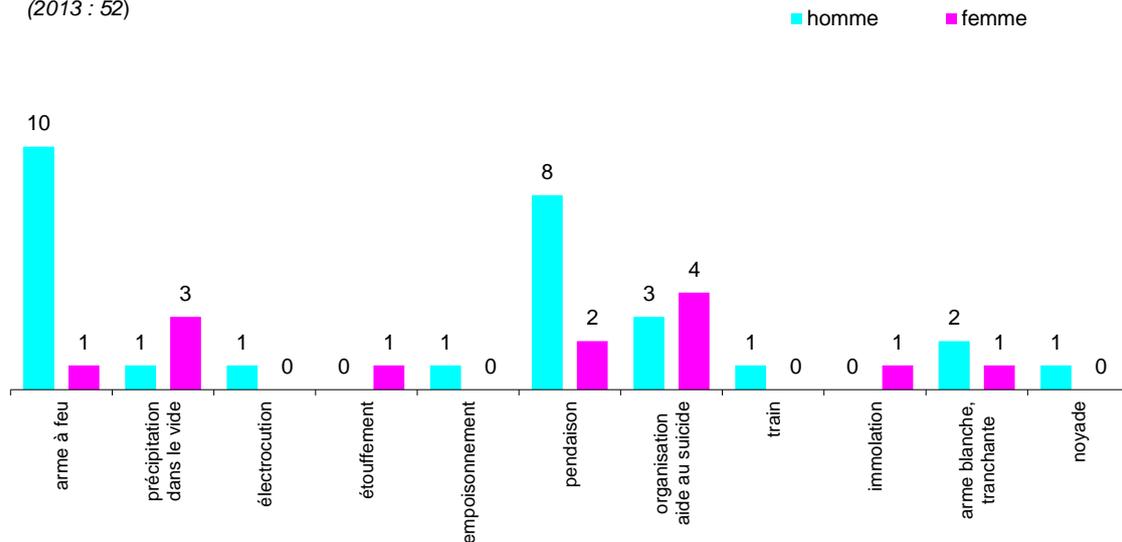
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 45 : Suicides et tentatives de suicides : répartition

4.4.3 Suicides : modes opératoires

41 Suicides
(2013 : 52)



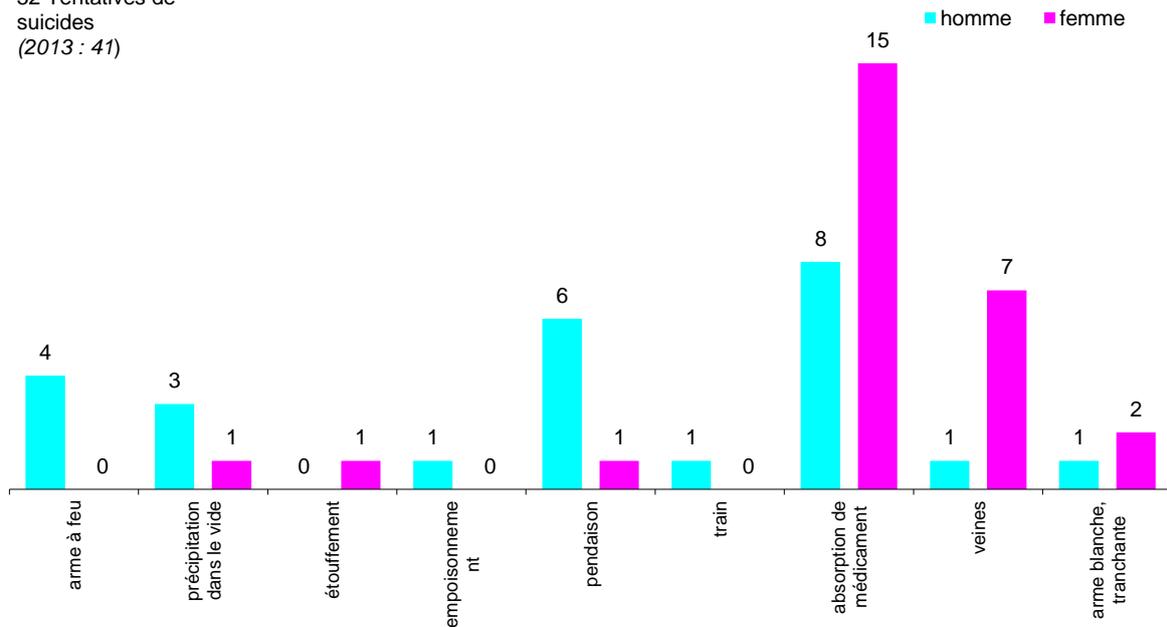
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 46 : Suicides : modes opératoires

4.4.4 Tentatives de suicides : modes opératoires

52 Tentatives de suicides
(2013 : 41)



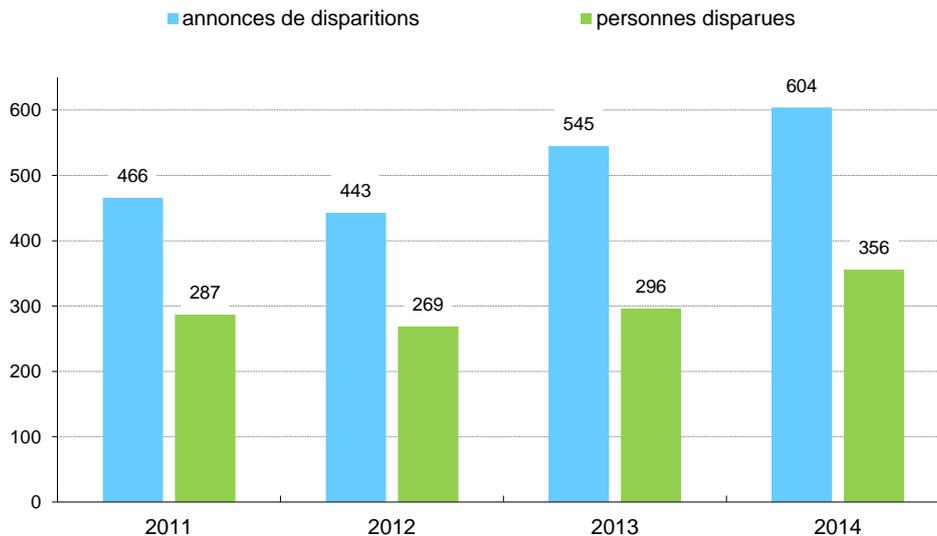
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 47 : Tentatives de suicides : modes opératoires

4.5 **Sécurité publique**

4.5.1 Personnes disparues : évolution

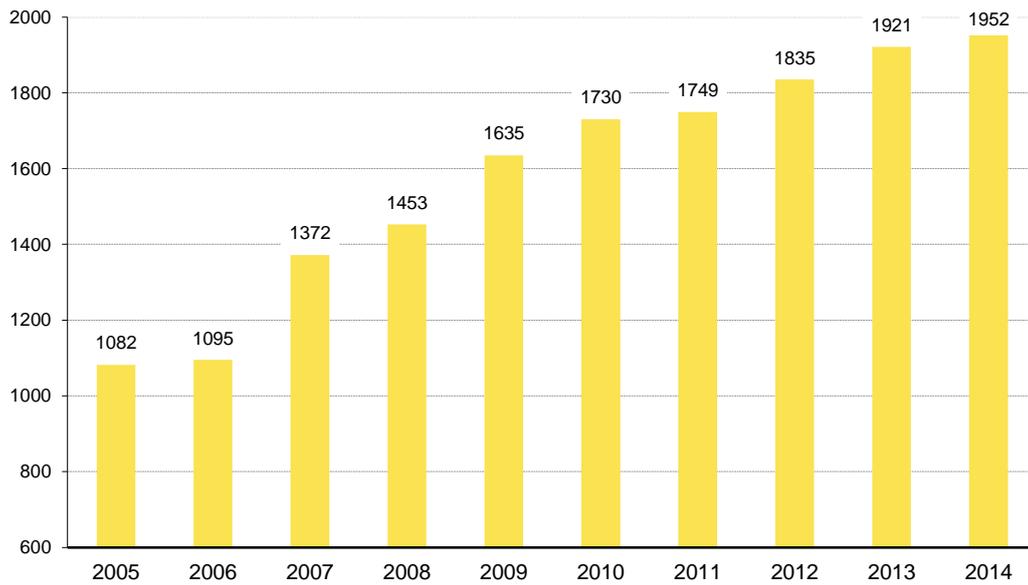


Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 48 : Personnes disparues : évolution

4.5.2 Personnes en difficulté : évolution

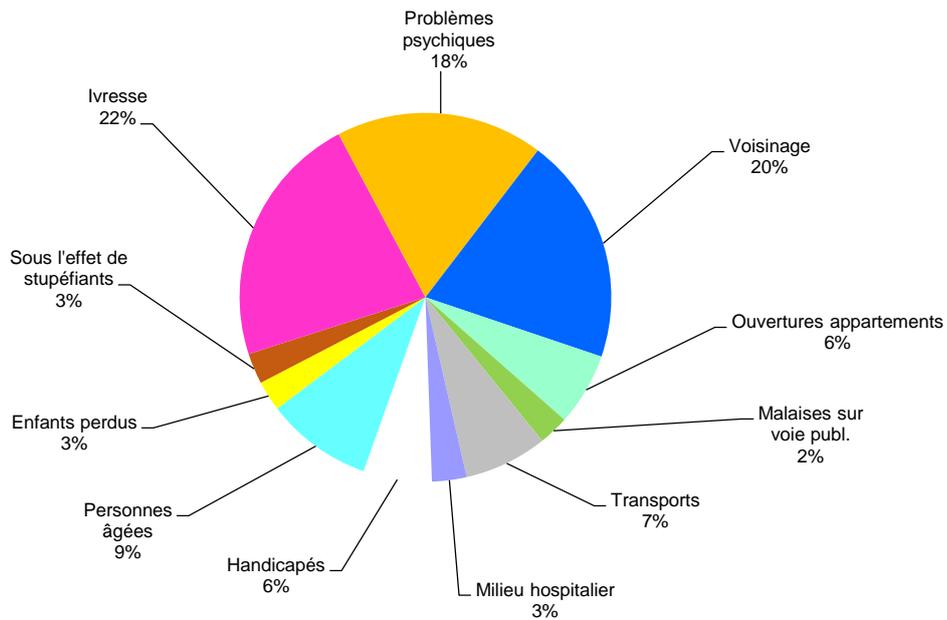


Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 49 : Personnes en difficulté : évolution

4.5.3 Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté



Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 50 : Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté

4.5.4 Climat social : évolution

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Total	6'903	7'154	7'092	7'224	2%
Suicides y. c. tentatives	123	128	93	93	0%
Violences domestique (interventions)	685	669	627	585	-7%
Violences et incivilités	3'880	4'079	3'906	3'990	2%
Personne en difficulté	1'749	1'835	1'921	1'952	2%
Annonces de disparition	466	443	545	604	11%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 51 : Climat social : évolution

4.5.5 Interventions à risque : évolution

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Interventions à risque*	268	367	370	308	-17%
Usage de la force par les agents	180	288	299	232	-22%
Risques émanant de la personne interpellée (arme, seringue, etc.)	70	85	68	65	-4%
Agents agressés (avec une arme ou à main nue au point d'être mis en difficulté)	88	105	93	61	-34%
Agents menacés de mort	35	66	80	64	-20%
Agents ayant risqués d'être renversés (LCR)	1	4	3	4	33%
Agents blessés	14	29	15	28	87%

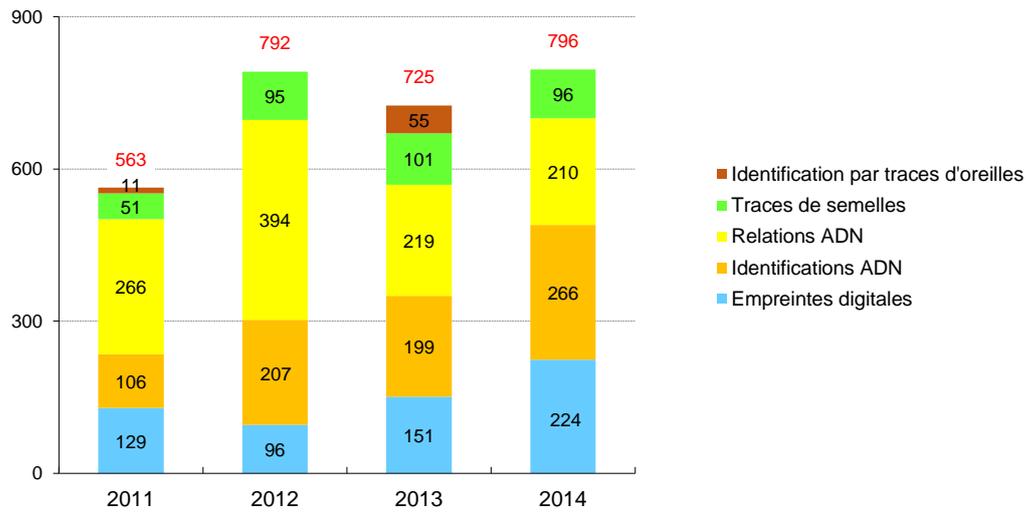
* Une intervention peut comporter plusieurs risques différents

© 2015 Pol cant FR

Tableau 52 : Interventions à risque : évolution

4.6 Activités

4.6.1 Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution

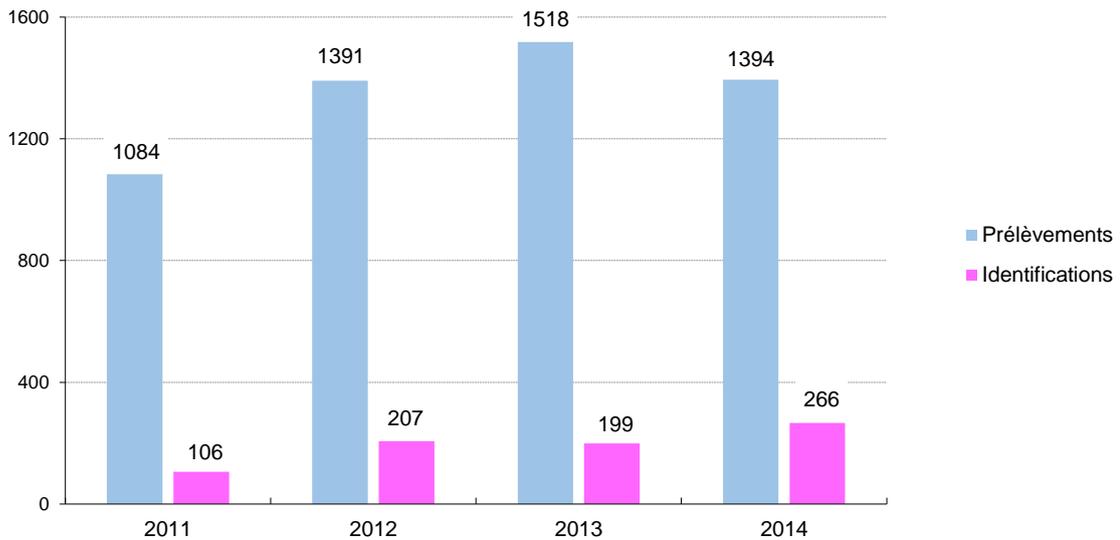


Etat de la base de données au 14.01.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 51 : Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution

4.6.2 ADN : prélèvements sur les personnes



Etat de la base de données au 14.01.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 52 : ADN : prélèvements sur les personnes

4.6.3 Réquisitions administratives : genre et évolution

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Total des réquisitions administratives	18'125	18'521	18'816	18'524	-2%
Service des sanctions pénales	2'357	2'174	2'552	2'531	-1%
Offices des poursuites	5'429	5'215	5'240	5'495	5%
Bureau des amendes d'ordre	536	598	544	305	-44%
OCN	3'313	4'219	3'908	4'016	3%
Autorités étrangères	304	324	363	474	31%
Préfectures	571	514	660	612	-7%
Autres polices	1'366	1'320	1'454	835	-43%
Demandes de naturalisation	334	344	111	4	-96%
Assurances	1'928	1'804	1'962	2'280	16%
SPoMi	401	360	355	352	-1%
Tribunaux, Ministère public	256	243	263	349	33%
Réquisitions diverses	1'330	1'406	1'404	1'271	-9%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 53 : Réquisitions administratives : genre et évolution

4.7 **Ordre et sécurité publique**4.7.1 Maintien de l'ordre (MO et SO)

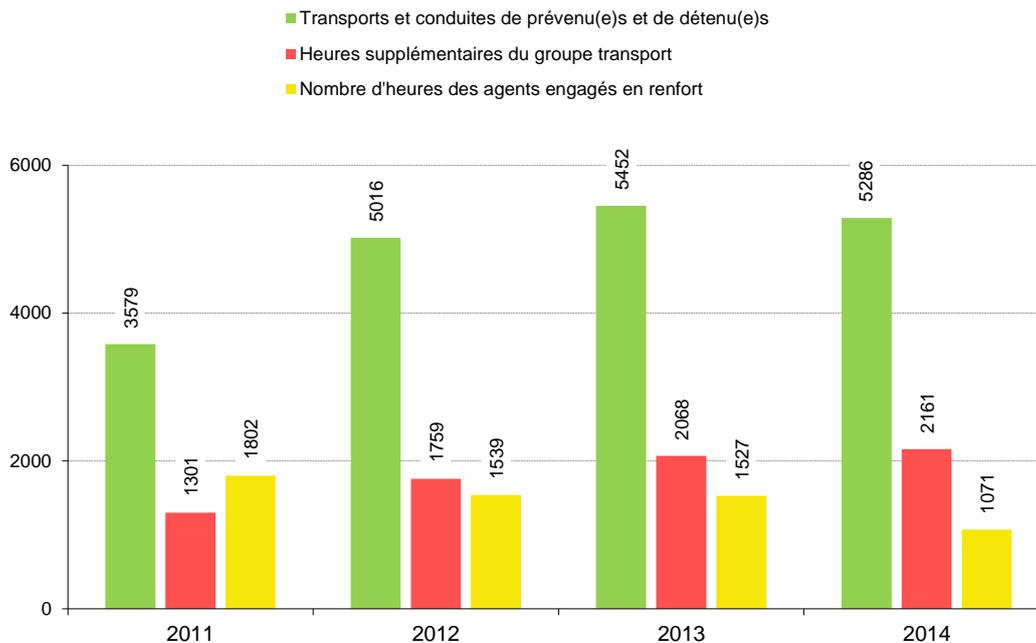
	2011	2012	2013	2014	Evolution
Maintien de l'ordre (MO)	35	42	24	23	-4%
dont engagement MO matches Gottéron	12	17	18	17	-6%
Service d'ordre (SO)	51	49	59	51	-14%
sécurité au tribunal	9	17	14	6	-57%
manifestations revendicatives	4	2	12	2	-83%
manifestations sportives	9	9	8	13	63%
manifestations et cortèges	26	10	8	11	38%
divers	3	11	17	19	12%

© 2015 Pol cant FR

Tableau 54 : Maintien de l'ordre (MO et SO)

4.8 Transports de détenus

4.8.1 Transports de détenus : évolution



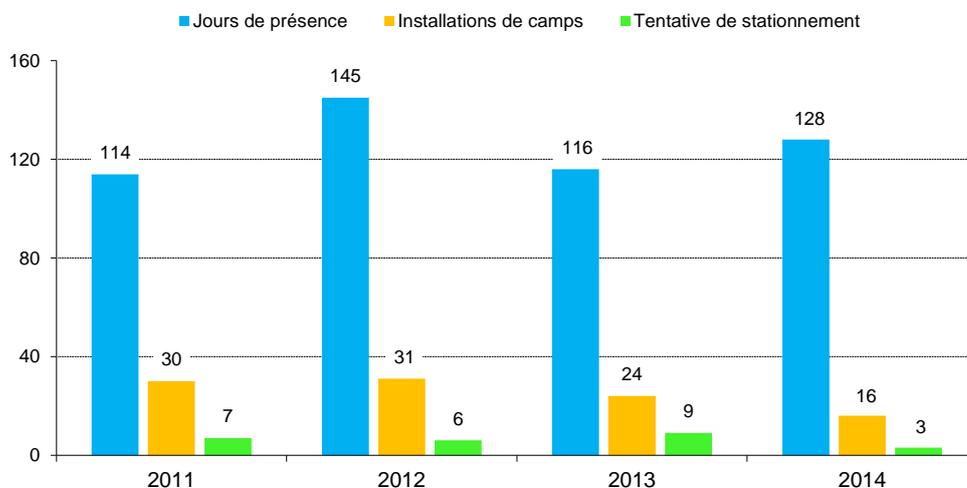
Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 53 : Transports de détenus : évolution

4.9 Gens du voyage

4.9.1 Gens du voyage : évolution

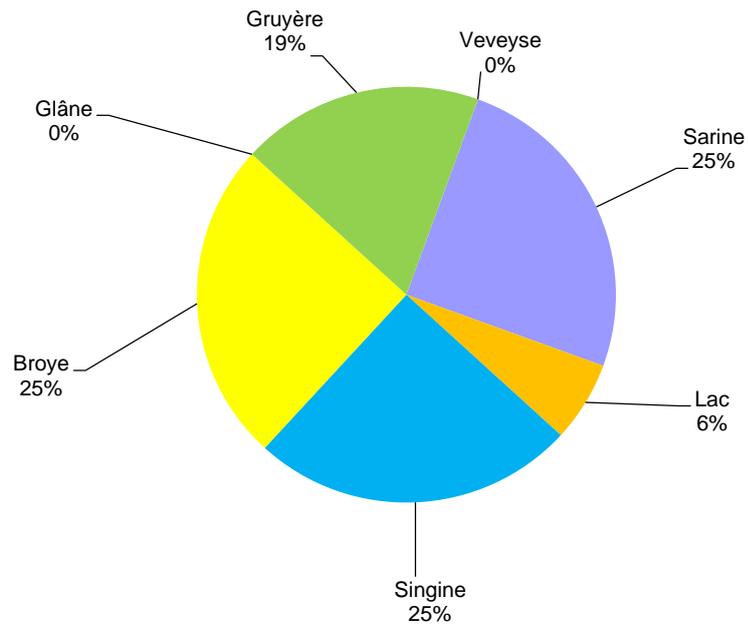


Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 54 : Gens du voyage : évolution

4.9.2 Gens du voyage : répartition géographique



Etat de la base de données au 13.02.2015

© 2015 Pol cant FR

Figure 55 : Gens du voyage : répartition géographique

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er mai 2014. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	27
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	28
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	29
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	29
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	31
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	34
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	35
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	37
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	43
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	44
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	47
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	48
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	54
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 55	55
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	56
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	57
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	59
Tableau 33: Infractions selon la loi	60
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	61
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	62
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	63
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	64
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	64
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	65
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	66
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	67
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune	68
Tableau 43: Infractions de violence	69
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	70
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	71
Tableau 46: Fréquences flashes 2014.....	76
Tableau 47: Chiffres-clés	77
Tableau 48: Activités.....	78
Tableau 49: Le travail au quotidien	78
Tableau 50: Incendies : cause et évolution.....	79
Tableau 51: Climat social : évolution	84
Tableau 52: Interventions à risque : évolution	84
Tableau 53: Réquisitions administratives : genre et évolution	86
Tableau 54: Maintien de l'ordre (MO et SO)	86

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district	12
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	30
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	32
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	32
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	33
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	33
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	36
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	38
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	39
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	40
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	41
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	43
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	44
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	45
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	46
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	47
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	48
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	49
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	51
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	53
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	54
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	58
Figure 36: Infractions selon la loi	72
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	73
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	73
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	74
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	74
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	75
Figure 42: Incendies : répartition selon la cause	79
Figure 43: Levées de corps : tendance et origine des décès	80
Figure 44: Suicides et tentatives de suicides : évolution	80
Figure 45: Suicides et tentatives de suicides : répartition	81
Figure 46: Suicides : modes opératoires	81
Figure 47: Tentatives de suicides : modes opératoires	82
Figure 48: Personnes disparues : évolution	82
Figure 49: Personnes en difficulté : évolution	83
Figure 50: Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté	83
Figure 51: Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution	85
Figure 52: ADN : prélèvements sur les personnes	85
Figure 53: Transports de détenus : évolution	87
Figure 54: Gens du voyage : évolution	87
Figure 55: Gens du voyage : répartition géographique	88